SECOURISME & PLONGEE

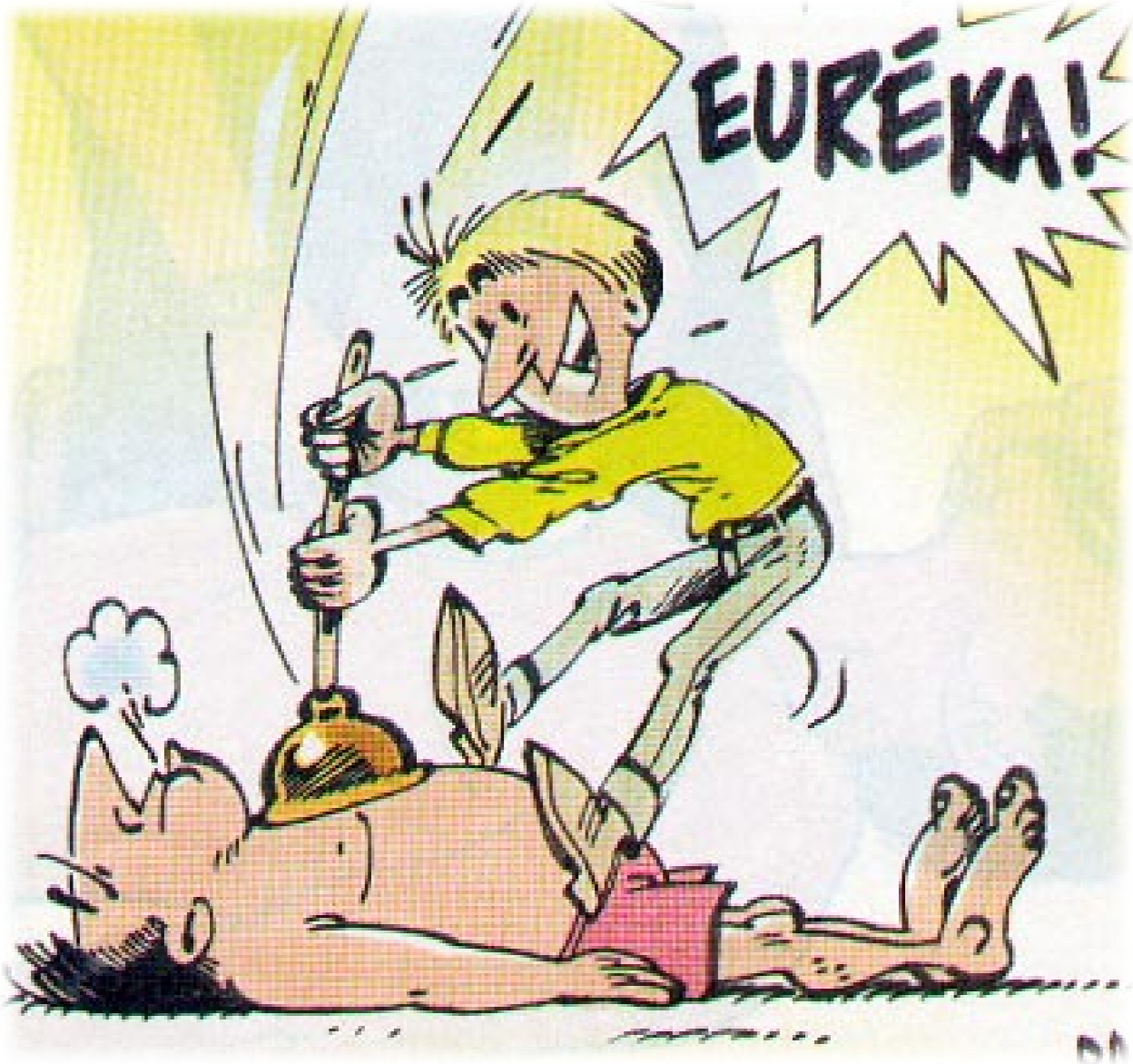

Mémoire présenté dans le cadre du stage d'instructeur régional

Octobre 2009

Hommage et remerciements . . .

Hommage à **Jean-Michel OYHENART** l'un de mes deux parrains, trop tôt décédé et dont les discussions enflammées pendant les repas me manquent énormément …

Hommage à **mon papa**, décédé cet été, à qui, je dois la découverte il y a plus de 20 ans de cette activité avec un détendeur Mistral au fond d'une piscine ! … Merci Papa ! ☺

Remerciement à **Patrick POINCELET** mon second parrain que je remercie pour sa disponibilité, les conseils qu'il a pu me prodiguer grâce à sa grande expérience professionnelle dans le milieu de la plongée subaquatique ….

Remerciements à **ma petite femme** pour sa patience, ses corrections orthographiques, grammaticales et sa virtuosité dans la maitrise de l'outil informatique tel que « Microsoft Word »

Et pour finir remerciements en vrac, aux **membres du CLIP 92**, mon club de plongée, aux **moniteurs de plongée** qui ont répondu à mes questions, aux **instructeurs de secourisme** pour les débats épiques sur les techniques et à tous les autres que j'oublie et qui, je l'espère, m'excuseront …. Juste un grand MERCI !

SOMMAIRE

SOMMAIRE **3**

1. INTRODUCTION / CONTEXTE **4**

INTRODUCTION 4
CONTEXTE 4

2. LE NOUVEAU CADRE REGLEMENTAIRE **5**

2.1 LE CODE DU SPORT 5
2.2 SES CONSÉQUENCES 5
2.3 LES AUTRES TEXTES … 5

3. L'ORGANISATION INTERNATIONALE ET NATIONALE DE PREMIERS SECOURS **6**

4. LES FORMATIONS DE PREMIERS SECOURS AU SEIN DE LA SECURITE CIVILE **9**

4.1 LES FORMATIONS DE PREMIERS SECOURS 9

5. LE SECOURISME ET LA PLONGEE **14**

5.1 AU SEIN DE LA FFESSM 14
5.2 AU SEIN D'AUTRES FÉDÉRATIONS/ASSOCIATIONS DÉVELOPPANT L'ACTIVITÉ SUBAQUATIQUE 15
5.3 LES AUTRES FÉDÉRATIONS SPORTIVES 16
5.4 LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS 17
5.5 CONCLUSION 17

6. L'ENQUETE MENEE PAR F. PAULHAC (IN FFESSM) **18**

6.1 BILAN 18
6.2 ORIENTATION 18

7. PROPOSITION D'UN CURSUS DE FORMATION **19**

7.1 RÉFLEXION 19
7.2 LE CONTENU TECHNIQUE 19
7.3 LA DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE 21
7.4 VOLUME HORAIRE 22
7.5 LES ÉQUIVALENCES 23
7.5.1 Plongeur ayant déjà des formations de la Sécurité Civile 23
7.5.2 Plongeur ayant déjà des formations de la FFESSM 23
7.6 LA MISE EN PLACE DE LA FORMATION 23
7.7 LA FORMATION CONTINUE 24
7.8 L'IMPACT FINANCIER POUR L'ENSEIGNEMENT 25
7.8.1 LES MATÉRIELS LOGISTIQUES 25
7.8.2 LES MATÉRIELS PEDAGOGIQUES 26
7.9 L'IMPACT FINANCIER POUR LE MATÉRIEL « OPÉRATIONNEL » 29
7.9.1 CONTENU DE LA TROUSSE DE SECOURS 29

8. CONCLUSION **33**

9. BIBLIOGRAPHIE **34**

9.1 OUVRAGES ET PUBLICATIONS 34
9.2 DOCUMENTS FFESSM 34
9.3 RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES 34
9.4 RÉFÉRENCES INTERNET 35
9.5 ABRÉVIATIONS 35

10. ANNEXE B - RETOUR DE L'ENQUETE MENEE PAR FRANÇOIS PAULHAC **36**

1. Introduction / Contexte

Introduction

Ce mémoire a pour but de proposer une évolution sur le cursus en matière de premiers secours et d'analyser les contenus de formations qui existent dans les différentes commissions qui composent notre fédération afin d'en tirer les points communs *(et donc intéressant à retenir)* et de modifier ou d'adapter les autres.

Pour cela, mon exposé va s'articuler en plusieurs étapes.

Certains rappels me semblent nécessaires à aborder avant d'aller dans le vif du sujet, ils permettent d'avoir un vocabulaire commun.

Ainsi :

- Le chapitre « 2 », posera le cadre réglementaire ;
- Les chapitres « 3 et 4 » précisera l'organisation du secourisme dans le monde et son adaptation en Europe et en France. Ce qui permettra de mieux comprendre le comment et pourquoi d'une réforme ;
- Le chapitre « 5 » s'attachera à lister les structures et organismes pratiquants des activités subaquatiques et leurs manières de l'appréhender ;
- Le chapitre « 6 » laisse la parole aux intéressés *(enquête limitée aux plongeurs)* ;
- Le chapitre « 7 » … le vif du sujet !
- Le chapitre « 8 » … afin de conclure.

Ce mémoire a vocation à proposer une nouvelle formation, afin d'uniformiser toutes les formations existantes et gagner ainsi en lisibilité et crédibilité tout en restant rationnel dans la manière de structurer et d'élaborer le programme.

Bonne lecture à tous !

Contexte

Malgré le risque qui l'entoure, la plongée sous marine n'en reste pas moins une activité merveilleuse… Mais au moindre incident ou accident cela peut conduire à la catastrophe.

Notre Fédération, en constante mutation, doit tout faire pour appréhender au mieux ces risques, et donner les moyens à ses pratiquants d'y faire face.

Ceci passe par une partie nécessaire de prévention, mais lorsque la prévention n'a pas suffit, l'intervention doit prendre le relais. Dès lors, la formation devient indispensable.

Mais qu'enseigner ? A qui ? Comment ? Dans quelles limites ?

Sans être pour autant des professionnels du secourisme, nous devons tous être capables d'intervenir.

Pour autant, il est mal aisé de montrer la plus-value d'une telle formation. Contrairement à des exercices de plongée dont l'intérêt est évident, la prise en charge d'un simple malaise (en relation ou non avec la plongée), ou d'une plaie bénigne reste bien moins spontanée, mais tout aussi importante…

Reste à faire la part des choses, pour ne pas tomber dans la surformation et à trouver le meilleur compromis afin d'avoir la formation idéale et la mieux adaptée à notre discipline.

2. Le nouveau cadre réglementaire

2.1 Le Code du Sport

Le Code du Sport en date du 28 février 2008 est la Loi Cadre reprenant l'ensemble des textes de références des différentes activités sportives afin de globaliser la pratique sportive.
En ce qui nous concerne, elle reprend totalement nos anciens arrêtés (air et mélanges).

2.2 Ses conséquences

Le Code du Sport ne modifie en rien, tout au moins pour ce qui est l'objet de ce mémoire, la partie secours à victime et matériel de premiers secours obligatoire indispensable dans les trousses de secours des différentes structures de plongées subaquatiques (mais nous y reviendrons !)

2.3 Les autres textes …

L'arrêté du 4 novembre 2008 modifiant l'arrêté du 6 mars 1996 portant agrément de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (FFESSM) pour les formations aux premiers secours.

La Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins est donc agréée au niveau national pour assurer les formations préparatoires, initiales et continues, aux premiers secours suivants :

A. *Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1),*
B. *Pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 3 (PAE 3),*
C. *Moniteur national des premiers secours (MNPS).*

Pour décoder ce qui précède : les stagiaires préparant le Brevet National de Moniteur de Premiers Secours (BNMPS) [C] apprennent au cours de la formation à enseigner la formation de base de premiers secours ; la « Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 (PSC 1) [A] » en utilisant le référentiel national de « pédagogie appliquée au emploi de 3ème catégorie (PAE 3) [B] » pour l'enseigner.

Ainsi, en obtenant le Monitorat de premiers secours, un moniteur est titulaire de la PAE3 et ne peut enseigner que le PSC 1.

3. L'organisation internationale et nationale de premiers secours

Aïe ! J'en vois déjà grimacer et se préparer à prendre une Aspirine (non effervescente !) en se disant que se chapitre va être des plus rébarbatifs ! Je vais essayer d'être le plus clair possible afin que l'on puisse comprendre ce qui se passe au niveau national et surtout pourquoi et comment cela se passe …

Pour comprendre, il faut déjà savoir que la pyramide se compose de trois niveaux.

1. **Le niveau international** : International Liaison Committee on Resuscitation *(ILCOR)*
2. **Le niveau européen** : le Conseil Européen de Réanimation *(ERC)*
3. **Le niveau national** : La Direction de la Sécurité Civile (DSC) et l'Observatoire National du Secourisme *(ONS)*

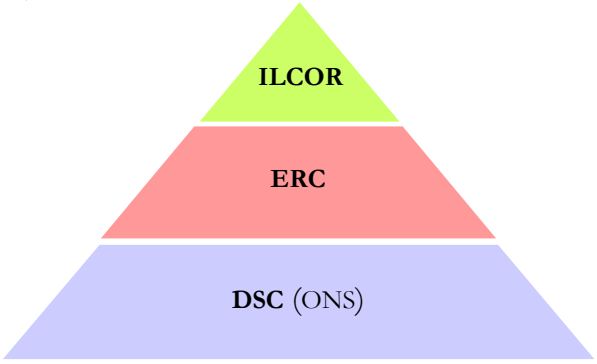

Essayons maintenant de comprendre le fonctionnement et l'interaction de chacun de ces organismes :

L'ILCOR

International Liaison Committee on Resuscitation *(ou en français « le Comité de liaison international sur la réanimation »)*

Ce comité, créé en 1992, regroupe les principaux acteurs internationaux du secourisme.
L'ILCOR se réunit pendant une durée de trois semaines tous les cinq ans.

Il regroupe, pour l'occasion, des médecins et des secouristes de pratiquement tous les continents, dont comme principaux acteurs :

- L'American heart association (AHA) ;
- La Heart and stroke foundation of Canada (HSFC) ;
- L'Australian and New-Zealand committee on resuscitation ;
- Le Resuscitation council of South-Africa (RCSA) ;
- L'Inter-american heart resuscitation council (IAHF);
- L'European resuscitation council (ERC).

Les principaux objectifs de l'ILCOR sont :

- Fournir un espace de discussion et de coordination sur tous les aspects de la réanimation cardio-pulmonaire et cérébrale dans le monde ;
- Encourager la recherche scientifique dans le domaine ;
- Favoriser la diffusion des savoirs et la formation à la réanimation et aux premiers secours ;
- Fournir des moyens de collecte et d'analyse des données scientifiques dans le domaine et permettre leur partage ;

- Produire des recommandations appropriées qui reflètent un consensus international.

L'ILCOR définit quatre catégories de gestes, permettant un « classement » des différentes techniques utilisées dans le monde entier.

On a :

- CATEGORIE 1 : gestes réputés incontournables *(ex : compressions thoraciques lors du massage cardiaque externe) ;*

- CATEGORIE 2 : gestes réputés intéressants mais moins expérimentés que ceux figurant en première catégorie *(ex : la position latérale de sécurité) ;*

- CATEGORIE 3 : gestes réputés définitivement dangereux *(ex : méthode de Heimlich sur une victime couchée) ;*

- CATEGORIE 4 : gestes à l'étude. *(ex : la suppression de la ventilation artificielle, qu'elle soit manuelle ou instrumentale, est peut être amené à disparaître, ou tout au moins évoluée très prochainement)*

La publication du premier « GuideLine » (référentiel) remonte à 2000. Sa dernière mise à jour date de 2005, et sert de base aux « Référentiels nationaux », c'est-à-dire à l'ensemble des programmes de formation de premiers secours.

L'ILCOR produit ses recommandations sur proposition de l'un des pays ou de l'un des organismes membres après un consensus sur la question.

EXEMPLE : **POINTS DE COMPRESSION**
En 2007, une étude américaine présente les points de compression comme des gestes dangereux. Après consultation, il apparaît qu'aucun médecin ne peut opposer d'argument contradictoire. L'ILCOR décide donc de ne plus prescrire ces gestes dans le cadre des gestes d'urgence.

L'ERC : Conseil Européen sur la Réanimation

Membre de l'ILCOR.
Il est chargé, en moyenne tous les 5 ans, d'éditer les directives de réanimations (ou autres) sur la base des recommandations scientifiques des spécialistes internationaux de l'ILCOR.

Les dernières directives datent du congrès de Dallas de 2005.

La DSC : Direction de la Sécurité Civile

Rattachée au ministère de l'Intérieur, la Direction de la Sécurité civile (DSC) est la structure centrale, responsable de la gestion des risques en France, qu'il s'agisse des accidents de la vie courante ou des catastrophes majeures.

Placée sous l'autorité d'un préfet, elle compte dans ses rangs 2500 personnels civils et militaires répartis sur 60 sites, dont le siège d'Asnières-sur-Seine.

Au quotidien, ils soutiennent l'action locale des sapeurs-pompiers, des bénévoles, des associations, des préfectures et des mairies.

Dans les situations d'urgences, cette mosaïque de personnels et de compétences agit de concert avec les autres ministères notamment ceux de la Défense, de la Santé, de L'environnement et des Transports pour mobiliser les experts et les matériels spécialisés.
Ces hommes et ces femmes portent parfois les couleurs de la France à l'étranger à la demande d'un pays sinistré par une catastrophe naturelle.
Après la promulgation de la loi de modernisation de la Sécurité civile du 13 août 2004, la DSC s'est adaptée pour être en phase avec son temps. Le citoyen est désormais le premier acteur de la Sécurité civile.

La Direction de la Sécurité Civile assure la coordination au niveau national des formations de premiers secours. Elle est aidée dans cette tâche par :

L'Observatoire National du Secourisme (ONS) :

Créé en 1977, il est rattaché au ministère chargé de la Sécurité Civile. C'est un organisme consultatif, d'étude et de conseils, plus particulièrement chargé :

- De proposer aux pouvoirs publics des actions visant à développer le secourisme ;
- D'évaluer la mise en œuvre des actions conduites en matière de secourisme ;
- De prendre position sur toute question relative au secourisme ;
- De collecter et diffuser les informations sur la pratique et l'enseignement du secourisme.

Il se compose de quatre commissions qui se répartissent les tâches suivantes :

- La commission **emploi,** chargée d'élaborer les textes réglementaires ;
- La commission **scientifique,** qui conçoit les techniques et justifie les gestes ;
- La commission **formation,** qui crée les supports d'enseignement ;
- La commission **coordination,** qui centralise les projets et l'état d'avancement des travaux.

Ses membres sont les organismes publics et associations nationales agréées enseignant le secourisme en France. On peut citer notamment :

- La Croix-Rouge Française ;
- La Fédération Nationale de la Protection Civile ;
- La Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France ;
- La Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris ;
- L'Ordre de Malte ;
- Électricité de France ;
- L'Éducation nationale ;
- Etc.

Par conséquent, pour la France, c'est l'Observatoire National du Secourisme qui décline les recommandations du Conseil Européen de Réanimation, après avoir obtenu l'avis des différents groupes d'experts chargés de voir la compatibilité et la faisabilité de telles modifications, suppressions ou ajouts dans les contenus de nos formations nationales.

EXEMPLE :
Pour la réanimation cardio-pulmonaire et le passage de 15 massages et 2 insufflations à une réanimation cardio-pulmonaire de 30 massages et 2 insufflations.

4. Les formations de premiers secours au sein de la Sécurité Civile

4.1 Les formations de premiers secours

Je ne parlerai pas, dans ce mémoire, des formations qui se déroulaient avant la réforme, mais je ferais un parallèle pour que les « anciens », habitués aux anciennes appellations soient en mesure de suivre.

Depuis 2007 et la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, l'Etat a complètement repositionné les formations de premiers secours, et ce pour deux objectifs principaux :

- Le citoyen doit être au cœur du dispositif de sécurité civile (objectif : 65 millions de français formés aux gestes élémentaires de premiers secours) ;
- Rendre les formations plus adaptées aux besoins de notre système.

L'objectif est même d'aller plus loin, à l'instar de la loi cadre sur la Code du Sport, en réunissant toutes les activités dans un même texte de loi *(décret)* et ensuite en y rattachant des textes d'application *(arrêtés)* associés à chaque formation.
Ces formations émaneront de trois filières distinctes, à savoir :

- Les actions citoyennes de sécurité civile ;
- Les opérations de sécurité civile ;
- La pédagogie de sécurité civile.

On obtient par exemple, le tableau suivant :

NOTE :

Précisons les termes abrégés utilisés dans le tableau ci-après :
- « PAE » signifie Pédagogie Appliquée à l'Emploi de « xème » catégorie – Correspond au scénario pédagogique *(ou découpage des différentes séquences de formations)* d'une formation
- « PIC » signifie Pédagogie Initiale Commune. Cette formation remplacera à court terme les formations préparant au monitorat de premiers secours et à l'instructorat de secourisme.

	ACTIONS CITOYENNES DE SECURITE CIVILE	OPERATIONS DE SECURITE CIVILE
Observatoire National de Secourisme	ONS + PAE 4	ONS + PAE 2
Equipe Pédagogique Nationale	EPN + PAE 4	EPN + PAE 2
Formateur de Formateur	PIC 3 + PAE 4	PIC 3 + PAE 3
Formateur	PIC 2 + PAE 3	PIC 2 + PAE 1
Citoyen acteur de SC	PSC1	PSE1 *et/ou* PSE 2

Cela donne donc trois filières, bien distinctes :

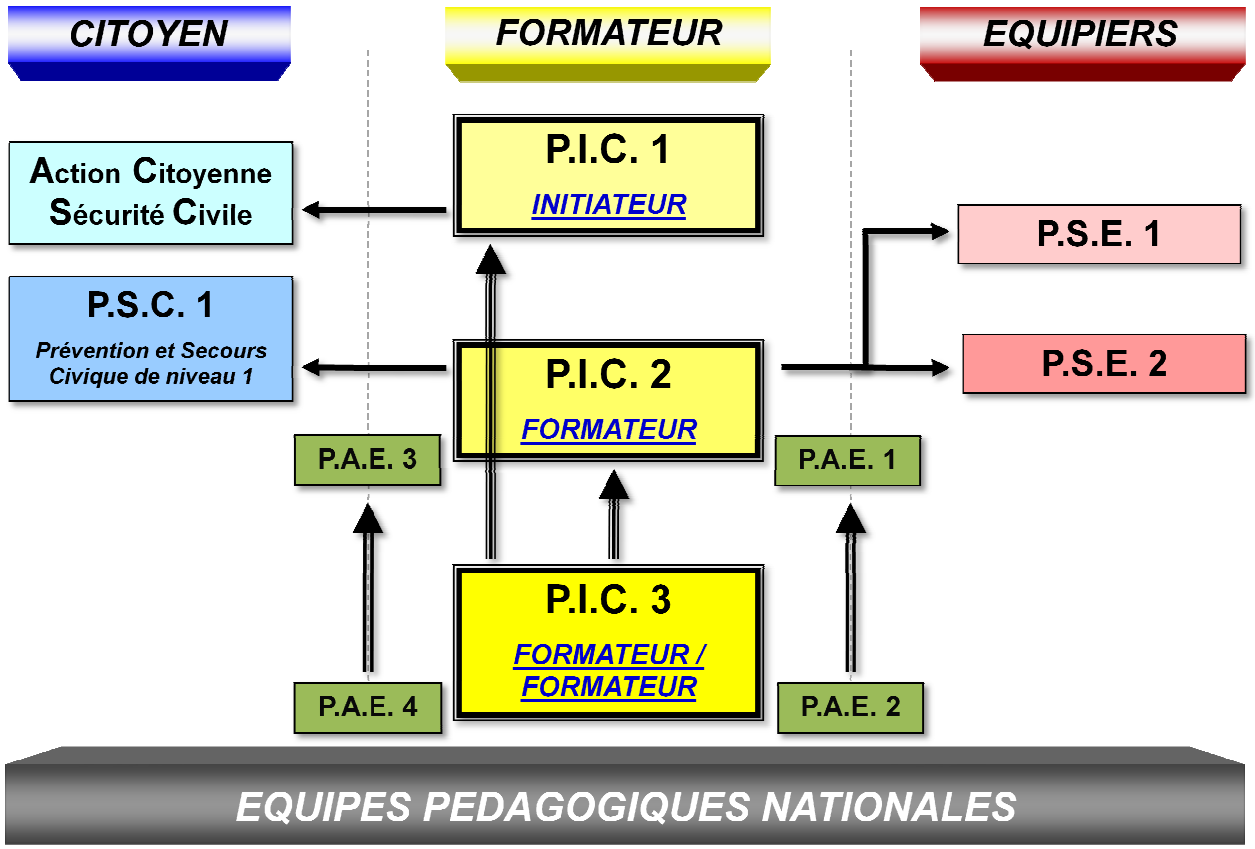

Tentons maintenant d'expliquer ce schéma.
En fait, c'est plus facile qu'il n'y paraît.

- La Pédagogie Appliquée à l'Emploi est simplement la **partie pédagogique de toute formation de premiers secours**.

EXEMPLE – L'ATTESTATION DE FORMATION DE PREVENTION ET SECOURS CIVIQUE – N1:
Pour cette formation il existe un Référentiel National Technique pour le PSC 1, détaillant, expliquant et justifiant tout ou partie des techniques à apprendre aux participants, ainsi qu'une méthode d'enseignement, appelée PAE3 (Pédagogie Appliquée aux Emplois de 3ème catégorie). Les moniteurs y trouvent tout le matériel nécessaire à l'enseignement, l'évaluation et la certification des participants. Il en va de même pour toutes les formations actuelles de la Sécurité Civile.

- L'autre notion, qui n'est pas encore rentrée en application, est la Pédagogie Initiale Commune abrégée « PIC ». Elle va totalement « révolutionner » le système de formation actuel qui deviendra totalement modulaire.

  Elle comportera trois niveaux correspondant chacun à un « tronc commun » de pédagogie qui sera totalement déconnecté des contenus des unités d'enseignement animées précédemment par le moniteur. Chaque unité d'enseignement sera jumelée avec sa partie pédagogique nommé « Pédagogie Appliquée à l'Emploi (PAE) ». Pour animer l'unité d'enseignement, le moniteur devra suivre en plus de son tronc commun, la Pédagogique Appliquée à l'Emploi associée.

EXEMPLE :

- Pour enseigner le **PSC1**, le moniteur devra avoir le *PIC2* et la *PAE3*
- Pour enseigner le **PSE1**, le moniteur devra avoir le *PIC2* et la *PAE1*.

Dit autrement, les compétences pédagogiques seraient reconnues indépendamment de la discipline. Ainsi, un moniteur fédéral de plongée pourrait avoir certaines équivalences et être titulaire d'un PIC 2 ou PIC 3.

Et par suite, pour être apte à former des personnes au PSC 1, il suffira d'avoir cette formation (mais ça c'est normal) et de suivre le module pédagogique pour l'enseigner donc … la … PAE 3 (c'est ça vous avez suivi !)

En résumé, voici comment s'organisent les différentes formations actuelles et les filières qui s'en dégagent :

FILIERE	**FILIERE GRAND PUBLIC**	**FILIERE EN ENTREPRISE**	**FILIERE PROFESSIONNELLE**	**FILIERE ENSEIGNEMENT**
Abréviation	**PSC 1**	**SST**	**PSE1** **PSE2**	**BNMPS** **BNIS**
Intitulé	Prévention et Secours Civique de N1	Sauveteur Secouriste du Travail	Premiers Secours en Equipe de N1 et 2	Moniteur de premiers secours Instructeur de secourisme
Durée de la Formation	10 heures	12 heures	35 heures / formation	56 heures mini 60 heures mini
Commentaires	Destiné au grand public, elle constitue la base des connaissances permettant à son titulaire de faire face à la plupart des situations d'urgence dans l'attente des services de secours publics.	Destiné au salarié d'une entreprise. Elle est le pendant du PSC 1 mais en entreprise. Avec en plus une sensibilisation plus importante sur l'aspect prévention et sur les risques spécifiques inhérents à chaque entreprise.	**Le PSE 1 :** Cette formation permet d'obtenir la compétence de secouriste et a pour objet l'acquisition des connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de secours seul ou au côté d'un équipier secouriste, avec ou sans matériel de premiers secours pour préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée d'un renfort. **Le PSE 2 :** Permet d'obtenir la compétence d'équipier secouriste et a pour objet l'acquisition des connaissances nécessaires à la prise en charge d'une ou de plusieurs victimes au côté d'un secouriste ou au sein d'une équipe de secours. Cette prise en charge, avec du matériel de premiers secours adapté à la situation rencontrée, a pour but de préserver l'intégrité physique de la ou des victimes en attendant le relais.	**Moniteur de Premiers Secours** *Diplôme : BNMPS* 56 heures de formation avec un examen devant un jury de la préfecture de police. Peut enseigner le PSC1 Peut enseigner le PSE1 et PSE 2 si titulaire de la PAE1 **Instructeur de secourisme** *Diplôme : BNIS* Titulaire de la PAE 1, 2 et 3 (pour certains 4) Peut tout enseigner, y compris son niveau.

Voici ce qui ressort de l'arborescence actuelle :

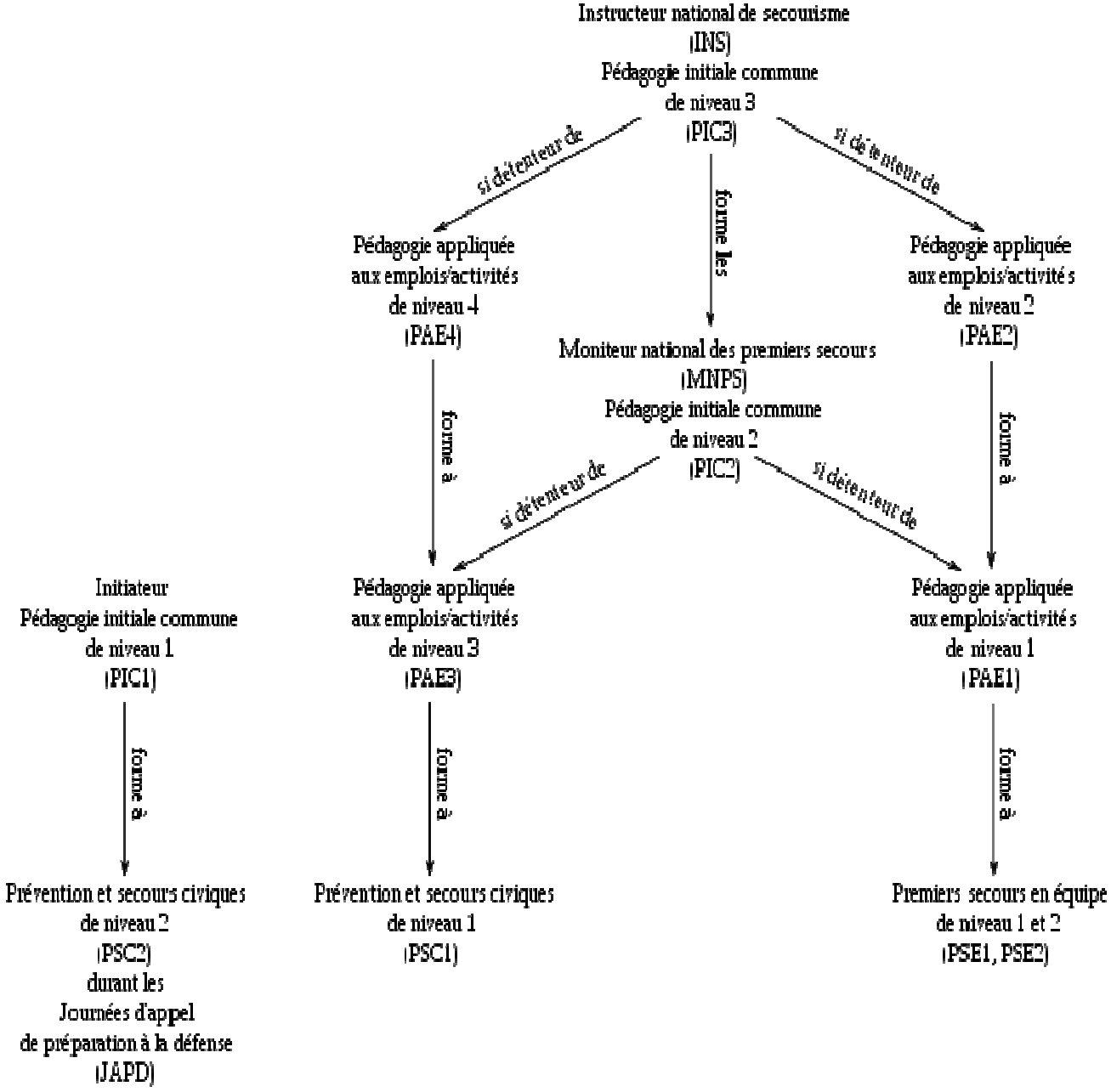

A cela, il nous faut rajouter la formation continue émanant de l'arrêté du 20 mai 2000 (relatif à la formation continue dans le domaine des premiers secours).

Pour faire simple et clair, ce texte impose une formation continue à tout diplôme de premiers secours ou de secourisme portant comme intitulé « certificat » ou « brevet ».

Sont donc concernés :

- Le Certificat de Formation en Equipe de niveau 1 (PSE 1) ;
- Le Certificat de Formation en Equipe de niveau 2 (PSE 2) ;
- Le Brevet National de Moniteur de Premiers Secours (BNMPS) ;
- Le Brevet National d'Instructeur de Secourisme (BNIS) ;
- Et d'autres mais sans intérêt pour ce mémoire.

Mais alors quid du PSC 1 ?

Cette formation n'est pas concernée par la formation continue, mais le législateur a indiqué qu'il était fortement recommandé aux titulaires de cette formation de maintenir leurs connaissances à jour aussi souvent qu'ils pouvaient le juger nécessaire.

Donc un moniteur (ou instructeur) qui est titulaire du PSE 1 (ou PSE 2) se doit de faire six heures de formation continue pour chacun de ses diplômes : l'une concerne la pratique pure et l'autre l'aspect pédagogique des différentes formations.

Notons cependant qu'un aménagement à été apporté : un moniteur assurant, en tant que **formateur**, une formation continue de PSE 2 (ou PSE 1) assure en même temps sa formation continue **d'équipier-secouriste** (ou de secouriste) pour le PSE 2.

Il ne lui reste que sa formation continue de pédagogie qui intègre l'ensemble des formations. Cette formation lui permet de voir les dernières modifications réglementaires, exprimer les difficultés qu'il a pu avoir sur telle ou telle formation, prendre connaissance des prochaines évolutions, …

Allègement très apprécié de tous les formateurs.

Néanmoins, cette « souplesse » n'est permise que si l'autorité d'emploi, c'est-à-dire l'organisme dans lequel exerce le formateur, autorise cet allègement.

Dans le cas contraire, il lui faut suivre :

- Six heures de formation pratique concernant ses diplômes *(PSE 1ou PSE 2)* ;
- Six heures de formation pédagogique sur les diplômes qu'il possède *(PAE 1, PAE 3 voir PAE 2 pour un instructeur).*

5. Le secourisme et la plongée

5.1 Au sein de la FFESSM

Durant la période **1986-1995**, les premiers secours faisaient partie intégrante des formations et ce dès le niveau 3 *(pour les plongeurs)* ou d'initiateur *(pour les moniteurs)*.
Les contenus de formation se résumaient principalement à la réanimation cardio-pulmonaire. Le reste était au bon vouloir du moniteur en charge de la formation

Ensuite est venue la période **1995-2001**, avec le Certificat Fédéral de Premiers Secours (CFPS) intégré dans le cursus du plongeur dès le 01/01/1995 suite à l'AG de 1994 (Orléans).
Cette formation était un clone de l'AFPS de l'époque *(maintenant le PSC 1)* avec l'apprentissage des techniques d'utilisation du matériel d'oxygénothérapie.

Mais cette formation posait pas mal de problèmes réglementaires …, d'où la mise en place en 2002 d'une nouvelle formation nommée **RIFAP**, pour *« Réaction et Intervention Face à un Accident de Plongée »*.

Cette nouvelle compétence recentrait parfaitement le débat sur l'intervention face à un accident de plongée ou un incident quelconque.

De plus, sa crédibilité était renforcée par un encadrement adéquat et réglementaire, par rapport aux différentes capacités, c'est-à-dire par des moniteurs nationaux de premiers secours durant les modules spécifiques aux premiers secours. Chacun son métier ! Ou plus exactement sa formation …

Du RIFAP sont apparus quelques « clones » émanant d'autres commissions.
A ce jour, on peut en dénombrer cinq, à savoir :

- RIFAT : Commission Tir sur Cible
- RIFAA : Commission Apnée
- RIFANEV : Commission Nage en Eaux Vives
- RIFANAP : Commission Nage avec Palmes
- RIFAHS : Commission Hockey Subaquatique

Les différents contenus de formation sont annexés à ce mémoire, mais d'importantes similitudes se dégagent de toutes ces formations.

Et ça n'a rien d'étonnant ! Nous appartenons tous à la même fédération et la pratique n'est pas fondamentalement différente : dans l'eau, que l'on soit plongeur, apnéiste, hockeyeur, … les accidents ou incidents ont un commun. Et quelque soit la pathologie ou le traumatisme, le traitement reste le même ! Seule est à prendre en compte la pratique spécifique de chaque commission et son entourage réglementaire.

Mais alors, que peut-on apprendre de ces différentes formations ?

Un regard structurel sur la composition de chaque formation, nous permet de conclure que ses formations ont un tronc commun très important, de l'ordre de 70 à 80 %, car elles sont toutes des déclinaisons du RIFAP.

On a donc les capacités suivantes *[base RIFAP]* :

1. Communication entre plongeurs lors d'un accident de plongée
2. Mise en sécurité de l'accidenté
3. Récupération des plongeurs de la palanquée
4. Coordination et partage des différentes opérations liées à l'accident
5. Prise en compte des plaintes et malaises de la victime et évaluation des fonctions vitales
6. Mise en œuvre des techniques adaptées à l'état de la victime
7. Appel aux Secours, Passation des informations aux urgences et suivi

De ces sept capacités, on peut dire que les capacités : **4, 5, 6 et 7** sont pour la majorité des déclinaisons présentes sous des formes très ressemblantes.

Sans exclure des modifications sur ces 4 dernières capacités, le travail doit prioritairement se concentrer sur les capacités **1, 2 et 3**, qui marquent le plus de différences.

5.2 Au sein d'autres Fédérations/Associations développant l'activité subaquatique

La FSGT :

Sa formation est le « **CAFSAN** » *(Certificat d'Aptitude Fédérale de Sauvetage et d'Assistance Nautique »)* dont la dernière version date de 2003.
Il se compose de 8 unités de compétence *(UC)* dont le premier est la possession de l'attestation de « Prévention aux Secours Civique de niveau 1 ».
Le reste de la formation est assurée par un moniteur de plongée.
Cependant, la dernière unité de compétence nécessite la présence d'un moniteur de plongée, également être titulaire du Premiers Secours en Equipe de niveau 1 *(anciennement AFCPSAM, soit l'Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours Avec Matériel).*

L'objectif principal du CAFSAN est d'obtenir une réaction adaptée, efficace et rapide face à une situation donnée c'est-à-dire mettre en œuvre les gestes de premiers secours en effectuant une protection adaptée et en prévenant correctement les services de secours publics.

La durée indicative du cursus est d'environ **5 heures** *(hors PSC 1)*

En conclusion, le CAFSAN est similaire sur bien des points au RIFAP de la FFESSM.
La FSGT accentue la formation, en imposant la possession du PSC 1, avant le début de la formation CAFSAN.

L'ANMP

La partie premiers secours est pour ce qui concerne, l'ANMP, abordée dans le module 7, dans « la prévention des risques et les techniques d'intervention et de secours ».

L'enseignement est assuré par des moniteurs brevetés d'état, donc tous titulaires du PSC1/PSE1.
Sa validation est assurée par l'addition de séances théoriques et de 5 à 12 séances pratiques suivant l'aptitude et l'expérience du candidat.

En conclusion, là aussi, le contenu et la délivrance de ce module présente certaines similitudes avec le RIFAP de la FFESSM, mais avec une plus value par la validation de séance en mer ainsi que par la présence de moniteurs brevetés d'état tous titulaires du PSC1/PSE1 et donc présentant une obligation de formation continue annuelle.

Le SNMP

Nous avons le niveau de « plongeur sauveteur ».
L'une de ses composantes est l'obtention du PSC 1. Les autres sont plus ou moins redondantes avec les autres formations et notre RIFAP.
La durée est d'environ 25 heures (hors PSC 1) de formation.
La formation peut être ou non modulaire, ce qui la rend très flexible dans sa faisabilité.
Elle est validée par un moniteur de niveau 3, titulaire également du Brevet National de Moniteur des Premiers Secours à jour dans sa formation continue. Intéressant !

En conclusion, cette formation est plus longue, mais a la particularité d'être modulable, ce qui, actuellement n'est pas négligeable. Autre gage de qualité : la validation de la partie premiers secours par un moniteur diplômé et à jour de sa formation continue.

En synthèse, le tableau suivant se dégage :

	FFESSM	FSGT	SNMP	ANMP
Présence de compétences de Premiers Secours dans le cursus	Oui	Oui	Oui	Oui
Niveau de plongée exigé pour les parties Premiers Secours	Niveau 3			
PSC1 inclus dans la formation	Non *(recommandé)*	Oui	Oui	Non

5.3 Les autres fédérations sportives

A l'heure actuelle les activités de plein air, font beaucoup parler d'elles. Mais, comme bien souvent, c'est le mauvais côté qui est souligné : négligence, encadrement insuffisant, formation insuffisante ou inappropriée, défaut de matériel de sécurité, de contrôle. La liste en est longue et pour y remédier, il convient de définir « l'activité de plein air »

L'Index International et Dictionnaire de la Réadaptation et de l'Intégration Sociale (IIDRIS), définit les « activités de plein air » par « toute activité sportive ou récréative exercée à l'extérieur, comparativement à un sport ou une activité exigeant des installations en intérieur.

Par définition, les activités de plein air exigent un effort physique plus ou moins important, mais où la compétition n'est pas prioritaire – du moins à l'origine de la discipline. Le matériel et la pratique de ces activités sont spécifiques.

Parmi les plus connues, on a :

- Vol libre ;
- Vol à voile ;
- Alpinisme ;
- Cannyonning ;
- Rafting ;
- Randonnée ;
- Parachutisme ;
- Escalade ;
- Surf ;
- VTT, …

La règle adoptée par la fédération sportive est de demander systématiquement, pour les cadres, la possession du PSC 1 *(nécessaire pour les brevets d'état à l'inscription au tronc commun)* puis, en complément, suivant les activités, la possession, du PSE 1 *(anciennement AFCPSAM).*

Rien de plus normal, il n'existe que cette formation.

5.4 Le Ministère de la Santé et des Sports

Pour les brevets d'état d'éducateur sportif, le ministère impose les formations de premiers secours de la sécurité civile (donc formation d'état).

L'exigence est la suivante :

- Le PSC 1 pour se présenter au « tronc commun » ;
- Le PSE 1 pour se présenter au spécifique « plongée subaquatique » (c'est celui qui nous intéresse, mais il faut noter qu'il n'est pas le seul).

En ce qui concerne les brevets d'état, les règles ne sont pas forcément adaptées aux besoins des futurs éducateurs. Mais c'est les seules qui existent !

Il faut cependant, noter que conformément à l'article 7 de l'arrêté du 24 mai 2000 portant sur l'organisation de la formation continue dans le domaine de premiers secours et la circulaire du 24 octobre 2001 concernant l'utilisation d'un défibrillateur, la **formation continue annuelle est obligatoire** pour les titulaires de l'AFCPSAM *(actuel PSE 1)*. Si l'obligation n'est pas satisfaite, la non-validation entraine une incapacité temporaire à exercer les fonctions correspondantes à la qualification du diplôme et ce jusqu'à une nouvelle mise à jour et une évaluation.

L'obligation de cette référence, tient en la présence dans le contenu de formation de l'utilisation au Défibrillateur.

Ainsi, prenons par exemple un BEESAN. Ce dernier est soumis à sa formation continue.
Il devrait sur le principe en être de même pour les BEES option plongée subaquatique qui sont eux-mêmes titulaires soit de l'ancien diplôme ou du nouveau ? Non ?

5.5 Conclusion

Que pouvons-nous conclure de ce chapitre ?

Il nous permet de voir la diversité de formations entre les différents acteurs qui composent la scène de la plongée subaquatique.

Néanmoins, le PSC1 se dégage comme un fil conducteur commun à chacune de ses formations. Au-delà de ce PSC1, chaque entité a élaboré un contenu de formation adapté à ses besoins propres.

Il est clair que pour ce qui concerne la FFESSM, il nous faut éviter une telle multiplication au sein de nos différentes commissions …

Il faut nous recentrer sur l'essentiel. Que veut-on avoir, au bout du compte ? Que doivent connaître nos pratiquants en matière de premiers secours ?

Lorsque l'on aura répondu à cette question, un grand pas aura été fait…

6. L'enquête menée par F. Paulhac (IN FFESSM)

6.1 Bilan

L'enquête menée par François PAULHAC, moniteur national de premiers secours et Instructeur National de la FFESSM a parfaitement montré le ressenti de nos pratiquants *(plongeurs, moniteurs, …)*

Cette enquête était, pour François, l'un des points de départ pour son mémoire d'Instructeur National afin de faire un bilan du RIFAP et de présenter la nouvelle formation fédérale **ANTEOR** : **AN**imer l'apprentissage des **TE**chniques d'**O**xygénothérapie – **R**animation.

Cette enquête a permis de recueillir 397 réponses émanant de 281 encadrants et 115 plongeurs sur les capacités que devraient, selon eux, maîtriser : un directeur de plongée, un guide de palanquée, un plongeur autonome. Le débat est loin d'être clos quant aux compétences de chacun !

Le récapitulatif des réponses est joint en annexe.

6.2 Orientation

L'orientation fédérale semble claire : **avoir une qualification commune au sein de la FFESSM.** Ceci est confirmé par le CDN N°431.

Mais alors à qui cette formation est-elle destinée ? A l'heure actuelle nous avons :

NIVEAU DE PLONGEE	EXIGIBILITE
Niveau 1	Facultatif
Niveau 2	Facultatif
Niveau 3	**Obligatoire**
Niveau 4	**Obligatoire**
Niveau 5	**Obligatoire**
Initiateur	**Obligatoire**
M.F. 1	**Obligatoire**
M.F. 2 – I.R. – I.N.	**Obligatoire**

Cela pourrait devenir :

NIVEAU DE PLONGEE	EXIGIBILITE
Niveau 1	PSC 1 optionnel
Niveau 2	PSC 1 optionnel
Niveau 3	PSC1 + RIFAS
Niveau 4	PSC1 + RIFAS
Niveau 5	PSC1 + RIFAS
Initiateur	PSC1 + RIFAS
M.F. 1	PSC1 + RIFAS
M.F. 2 – I.R. – I.N.	PSC1 + RIFAS

Notons que l'âge minimal pour l'attestation « Prévention et Secours Civique de Niveau 1 » est de 10 ans.

7. Proposition d'un cursus de formation

7.1 Réflexion

Voici un chapitre qui par son titre amène une grosse attente …

Mon raisonnement est relativement simple et basique. Personnellement, je préconiserais une super hyper formation, qui durerait 15 jours et donnerait des supers plongeur-sauveteurs…

On se calme … Restons réaliste …

Mon raisonnement est de se rapprocher d'un fonctionnement proche de celui du Ministère de la Jeunesse et des Sports : **une racine commune de premiers secours**, et une **spécification « plongée »** qui répondrait totalement à l'attente de tous… plongeurs, apnéistes, hockeyeur, …

L'avantage serait de se rapprocher des cursus que peuvent avoir le SNMP, l'ANMP et la FSGT, comme on a pu le voir un peu plus haut. Et donc de permettre une meilleure **reconnaissance et équivalences** par ses entités.

Il nous faut un TRONC COMMUN où tout le monde :

- **Parle le même langage** *(unicité de langage, de technique, que l'on soit plongeur, apnéiste, tireur sur cible, …et qui ne souffre d'aucune discussions car elles sont nationales),*
- A les **mêmes techniques**, **les plus à jour** ;
- Reçoit les mêmes informations car elles sont **nationales** et émanent des autorités nationales,

Ce tronc commun traiterait les pathologies ou les différents accidents, **qu'ils soient ou non en relation avec la plongée.**

Puis, un module complémentaire dédié permettrait de se recentrer sur l'activité, **ses risques spécifiques et les actions de secours associées**, avec des cas concrets et des mises en pratique où la première formation viendrait parfaitement se mêler à la seconde… Un parfait maillage…

La vocation de la FFESSM n'est pas de faire de la formation grand public. Néanmoins, une formation aux premiers secours facilitera l'aisance de ses pratiquants face à un accident, qu'il soit subaquatique ou non. Ainsi, ils seraient tout autant capable de porter assistance à quelqu'un à 40 mètres de profondeur, que d'agir face à un malaise bénin, une brûlure, une plaie, à terre comme sur un bateau. Avec une assurance un peu plus grande … et une meilleure efficacité.

Concentrons-nous à présent sur le contenu d'une telle formation…

7.2 Le contenu technique

Pour ce qui est de la première formation, l'idée est toute simple, c'est d'assurer une formation de base de premiers secours. Donc effectuer une formation de « Prévention et secours Civique de niveau 1 »

Cette formation est **reconnue**, **officielle**. Son programme est à la **« pointe » des décisions nationales et internationales**. Elle évolue dès que des changements s'opèrent ou que des avancées scientifiques, médicales ou réglementaires interviennent. Elle est simple, permet d'acquérir des connaissances de bases que tout plongeur devrait savoir … voire tout citoyen

Elle est donc une parfaite **RACINE** à toutes les pratiques.

A noter, que depuis le Décret n° 2006-41 du 11 janvier 2006 (*relatif à la sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité)*, tout ou partie du **PSC1 est enseigné** *(ou tend à l'être)* dans tous les établissements scolaires.

Tous nos bambins, seront formés… Un grand pas… Qui va dans le sens d'une formation commune… puis, le cas échéant, d'une spécifique *(RIFAS)*.

Cette formation passe en revue les techniques de bases, dont le programme permet de traiter la quasi-totalité des accidents. On y voit notamment :

1. La protection,
2. L'alerte,
3. La victime qui s'étouffe,
4. La victime qui saigne abondamment,
5. La victime qui est inconsciente et qui respire,
6. La victime qui est inconsciente et qui ne respire pas,
7. La victime qui présente une sensation de malaise,
8. La victime qui présente un traumatisme.

Bien sûr, on est sur le plancher des vaches et on ne traite que de cas de la vie courante…
C'est vrai, néanmoins tout dépend du contexte de formation.

Comme vu précédemment, la formation de base réalisée en entreprise *(le Sauveteur Secouriste du Travail pour les étourdis)*, s'adapte aux différentes entreprises et aux risques inhérents à chacune d'entre elles… Donc c'est manifestement faisable de personnaliser un tant soit peu une formation…

Par exemple, lors de la partie 7, on peut envisager une victime **prise de malaise sur un bateau**.

La prise en charge par le secouriste reste la même ! Seul évoluera son évacuation et le mode d'alerte… et encore !

Donc… cette formation semble nous être parfaitement adaptée ainsi qu'à notre pratique qui se situe parfois sur des sites de plongée plus ou moins isolés et nécessite donc une connaissance basique des premiers secours…

Et c'est la qu'intervient la seconde partie, **spécifique à la plongée**. Sans inventer un nom, le nom pressenti par le CDN *[référence du CDN 431 en date du 13.06.2009]* devrait être le **RIFAS** : **Réaction et Intervention face aux Accidents Subaquatiques**.

Que pourrions-nous y voir figurer :

N°	CONNAISSANCES, SAVOIR FAIRE ET SAVOIR ETRE	COMMENTAIRES & LIMITES	CRITERES DE REALISATION	DUREE
1	Communication au cours d'une activité subaquatique	Connaissances normalisées de la pratique subaquatique lors d'un accident *(ou incident)*	Rapidité de réaction aux signes	1 H.
2	Appel des Secours Transmission des informations aux services de secours publics	Mise en œuvre adéquate des procédures d'alerte suivant la localisation de la pratique *(VHF, téléphone, …)*	Transmission d'une alerte la plus en adéquation avec l'accident survenu et l'état de*(s)* victime*(s)*.	1 H.
3	Coordination et partage des différentes opérations liées à l'accident	Rôle de chacun avant et pendant l'activité. Rôle de chacun suivant ses compétences pendant un accident et/ou incident. Coordination entre les différents intervenants.	Maîtrise d'un incident et/ou accident. *Cette maîtrise sera vérifiée en fin de formation sur des cas concrets.*	1 H.
4	Mise en sécurité du (ou des) accidenté (s)	Réaliser une technique de sauvetage pour mettre l'accidenté hors de l'eau et dégager toutes entraves de ses fonctions vitales	Maîtrise du sauvetage, tractage, hissage et mise en sécurité.	2 H.
5	Prise en compte d'un malaise et évaluation des fonctions vitales	Reconnaissance des signes d'accident de plongée.	Le sauveteur doit être capable de prendre en charge un/des plongeur*(s)* présentant des symptômes d'accident de plongée *(ou non)* et d'en assurer la surveillance jusqu'au moment de leur prise en charge par les services de secours public.	2 H.
6	Mise en œuvre des techniques adaptées à l'état d'une victime	Savoir mettre en œuvre les différentes techniques de premiers secours conformément aux référentiels nationaux en associant les recommandations de la CMPN.	Application de l'ensemble des techniques au cours de cas concrets. Les cas concrets seront préparés et une grille d'évaluation formative sera préparée.	3 H.

L'idée de ce mémoire n'est pas de rédiger une formation, qu'un collège « d'experts » doit rapidement établir. Cette formation semble être devenue l'une des priorités du Comité Directeur National *(CDN)* qui souhaite qu'elle se mette rapidement en place au sein de notre fédération.

Mais une fois les grandes lignes tracées, il sera facile de remplir le contenu de chaque compétence. Car il ne faut que reprendre et parfois adapté avec les différentes activités de notre fédération. Mais tout dans le même document de référence.

7.3 La démarche pédagogique

En fait, la démarche pédagogique, est sous entendue par les formations établies.
Le tronc commun est la formation PSC 1. Pour cette formation, le pré-requis pédagogique nécessite d'être Moniteur National de Premiers Secours *(BNMPS)* et titulaire de la Pédagogie Appliquée aux Emplois de 3ème catégorie – Obligation réglementaire, paramètre indiscutable.

RAPPEL :

Ceci est valable jusqu'à l'arrivée prochaine de la Pédagogie Initiale Commune, qui nous facilitera grandement la tâche…

Pour la **partie spécifique**, la démarche est différente.
Car comme son nom l'indique, cette partie est **spécifique**… à notre pratique.

Par conséquent, un moniteur, formé au RIFAS et ANTEOR *(ou équivalent)* semble parfaitement apte techniquement et pédagogiquement à enseigner les capacités 1, 2, 3 et 4.

Libre à lui d'avoir l'appui de moniteurs de premiers secours, s'il le juge nécessaire.

Pour ce qui concerne, les capacités 5 et 6, la présence d'un moniteur national de premiers secours *(ou instructeur national de secourisme)* me semble nécessaire. Il est le seul apte *(par son diplôme d'état)* à juger du bon comportement et de bonne conduite à tenir face à ces deux capacités. Le formateur subaquatique est bien sûr présent également.

Ainsi, l'évaluation, n'en sera que meilleure, chacun son domaine de compétence. Néanmoins si un formateur subaquatique est également moniteur de premiers secours, il peut assurer seul la formation. Reste à savoir s'il pourra procéder seul à toutes les phases pédagogiques de sa formation.

7.4 Volume horaire

Le sujet en est très controversé. En réalité, il faut juste ce qui est nécessaire – ce qui est relativement facile à déterminer, car on adapte et on modèle à nos besoins dans les formations existantes.

Donc pour la formation commune – le PSC 1 – c'est 10 heures de face à face pédagogique.

Actuellement, les formations aux premiers secours de la FFESSM oscillent autour de 8 heures. Il est possible de rester sur ce volume, mais pour être plus cohérent, on pourrait programmer 10 heures de face à face pédagogique.
Soit un total de **20 heures** de formation.

Un découpage sur des week-ends donnerait par exemple :

	Jour 1	Jour 2	Jour 3
Matin	P.S.C. 1	P.S.C. 1	R.I.F.A.S.
Après Midi	P.S.C. 1	R.I.F.A.S.	R.I.F.A.S.

Pour avoir assuré des formations de ce type sur des PSC 1 + ANTEOR, il apparaît évident que faire toute la formation à la suite présente un énorme avantage car les connaissances sont fraiches *(ou viennent d'être rafraichies)* ; ainsi l'acquisition gestuelle de la suite de la formation n'en est que plus aisée.

Le découpage n'est bien sûr qu'indicatif. Il pourra être adapté par chaque formateur afin de répondre aux obligations et aléas divers. Seule la cohérence pédagogique devra rester présente.

Compte tenu des grandes analogies entre le PSC 1 et le RIFAP (et futur RIFAS), je pense qu'un allégement d'horaires sont envisageables. Attention cependant aux compétences des formateurs enseignant les différentes parties. Ce qui est PSC1 reste PSC 1 et DOIT être enseigné par un moniteur national et pas un enseignant plongée. Pour autant, le découpage reste tout à fait envisageable et réaliste.

De plus il faut voir qu'avec une formation en deux parties, le troisième jour est constitué principalement par la pratique. Ce qui est à mon sens l'**ESSENTIEL** et l'**OBJECTIF** même d'une telle formation.

Nous voulons former des personnes capables d'intervenir à toutes situations dans leurs domaines d'activités. Et savoir faire de la pratique, en étant assis pendant toute une formation n'est pas une solution.

Théorie et pratique sont intimement liées, l'une ne va pas sans l'autre.

Pour faire un petit aparté et raconter un peu ma vie… Je suis et me promène relativement souvent dans différentes structures, sur le territoire et en dehors, tout comme vous, et je suis parfois effaré par les connaissances de certains *(mais c'est peut être mon métier qui veut ça !),* et je ne leur confierais *(pour certains)* **JAMAIS** l'un de mes proches à encadrer … ce qui, je pense, pose certains problèmes… Je ne fais aucune discrimination : c'est juste le club *(ou la SCA),* l'organisation, l'équipement, c'est parfois propre à l'activité mais parfois à la sécurité : du matériel de premier secours non entretenu, laissant apparaître des champignons dans le tuyau d'oxygène, sur l'insufflateur manuel, des masques *(inhalateur et insufflateur)* qui n'ont jamais dû connaître le contact d'eau et de solution désinfectante, un détendeur d'oxygène rouillé *(et le mot est parfois faible)*. Il est grand temps d'y remédier …

Je ne suis pas un ayatollah de la l'hygiène, de la propreté … mais des règles existent ! Nous avons déjà connu ça pour l'échange de détendeur !
Et à l'heure où j'écris ce mémoire, nous sommes en pleine épidémie de grippe A H1/N1 !

7.5 Les équivalences

Comment gérer le problème … pardon LES problèmes …

Il y a deux possibilités :

1. Un plongeur ayant déjà des formations de la sécurité civile
2. Un plongeur ayant déjà des formations de la FFESSM

7.5.1 PLONGEUR AYANT DEJA DES FORMATIONS DE LA SECURITE CIVILE

FORMATION SECURITE CIVILE	PASSAGE AU RIFAS	OBSERVATIONS
AFPS	Passage du PSC1 et du RIFAS	
PSC 1	Passage du RIFAS dans sa totalité	*Remise à niveau si formation > 2 ans*
SST	Passage du RIFAS dans sa totalité	*Recyclage déjà obligatoire pour cette formation*
PSE 1	Passage du RIFAS	*Recyclage déjà obligatoire pour cette formation*
PSE 2	Passage du RIFAS	*Recyclage déjà obligatoire pour cette formation*
PSC 1 + PSE 1 ou 2	Passage du RIFAS	*Recyclage déjà obligatoire pour cette formation*

7.5.2 PLONGEUR AYANT DEJA DES FORMATIONS DE LA FFESSM

FORMATION FFESSM	PASSAGE AU RIFAS	OBSERVATIONS
CFPS	Passage du PSC1 si non titulaire Passage RIFAS	*Très ancien. Mérite une mise à jour*
RIFAP et autres	Passage PSC1 si non titulaire Mise à jour si diplôme > 3 ans	

7.6 La mise en place de la formation

Une formation bien mise en place est très compliquée et doit être préparée dans tous les détails. Tant sur les textes législatifs, que sur les référentiels techniques, pédagogiques … Il convient d'éviter que chacun n'utilise ses propres outils pédagogiques, et d'en proposer un certain nombre tout en laissant à chaque formateur la possibilité de les adapter à sa sensibilité propre, à sa pédagogie.

Dès lors que tout est en place au niveau national, il suffit de tout dispatcher dans les régions, qui assureront la suite dans les clubs …

De grandes associations nationales agréées telles que la Croix Rouge Française (CRF) ou la Fédération Nationale de la Protection Civile (FNPC) assurent annuellement la formation de tous leurs secouristes en vu d'assurer les missions opérations de sécurité civile qui leur sont confiées. Et elles s'en sortent très bien.

Le procédé est relativement simple et basique :

L'équipe pédagogique nationale assure la formation continue des cadres des différentes régions. Ensuite ces cadres poursuivent la transmission aux secouristes.

Chez nous, les moniteurs nationaux de premiers secours devront également être à jour dans leur formation continue (PAE 3). Il s'agira donc pour la fédération, d'assurer ces formations ou de reconnaitre les formations continues d'autres organismes, afin d'alléger son fonctionnement.

Ensuite pour la partie spécifique, il en est de même mais avec une redondance. Ce qui assouplira d'autant plus nos formations continues et nos évolutions de cursus. Par la suite, nous avons internet, des référents régionaux formés, informés et équipés des outils disponibles.

La ressource dans les régions est là. Et la fédération doit pouvoir mutualiser ses formations.

Etant, moi-même instructeur national de secourisme, et assurant de telles formations pour la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) et la FNPC, je n'ai pas de problème à pouvoir le faire pour la FFESSM. Au sein de mon département, de ma région mais d'autres également.

On fait tous partie de la même maison !

Tout ceci nécessite probablement d'être étudié plus en détails, néanmoins ce n'est pas l'objet de ce mémoire.

7.7 La formation continue

Sujet sensible … mais sur lequel il faut désormais arrêter de transiger … et d'éluder.

Sur l'aspect réglementaire de la Sécurité civile, notre formation ne serait pas soumise à formation continue.

Pour le PSC 1, la formation continue est **conseillée** aussi souvent que nécessaire. On peut donc l'envisager sur la base du volontariat – surtout lorsque des modifications nationales interviennent. A mon sens, ceci constituerait un plus car nous serions en total accord avec la Sécurité Civile.

Quant à notre RIFAS, c'est une **formation fédérale** ; il nous appartient donc d'en faire notre obligation.

Formation continue ou recyclage *(peu importe le terme),* quand la programmer ?

Annuellement semble peu raisonnable, cela nous ferait une contrainte impensable pour une activité qui reste, quoique certains en pensent, une activité de loisirs !

Regardons ce qui se fait sur les autres formations : le SST se recycle tous les 2 ans *(après un premier recyclage l'année suivant la formation initiale)* ; Le BNSSA tous les 3 ans.

Mon avis personnel est qu'un recyclage de 4 heures tous les 3 ans serait un rythme suffisant sur le plan technique, et acceptable sur le plan personnel. Rappelons que l'objectif final est de sauver une vie…

A cela, pourraient se rajouter 2 notions :

- Les plongeurs
- Les moniteurs pour qui une obligation de moyens est présente.

Typiquement, une orientation **de tous les deux ans pour les encadrants** me paraît nécessaire. Maintenant, rappelons-nous les aménagements de la Sécurité Civile, pour les formations continues PSE 1 et PSE 2 et faisons de même :

Un moniteur qui assure des formations *(tous les ans ou deux ans),* n'a pas à suivre en tant qu'élève une formation continue *(ou recyclage)*… rien d'anormal, la Sécurité Civile le fait, nous aussi … il enseigne et pratique régulièrement … c'est tout l'intérêt !!

Il reste évidemment libre de venir assister en tant qu'élève à une autre formation ou de venir prêter main forte à un collègue…

Pour les **plongeurs, une remise à niveau triennal** me paraît concevable, à l'exception des plongeurs passant un examen dans l'année : dans ce cas, la justification d'une mise à jour de moins de deux ans serait raisonnable *(durée déjà en place pour certains diplômes).*

Néanmoins si, dans l'avenir, des évolutions majeures apparaissaient dans les cursus nationaux, une remise à niveau immédiate et obligatoire pourrait être effectuée.

A titre comparatif, notons que tous les clubs pratiquent souvent la journée des moniteurs, et mêmes les Commissions Techniques Régionales !
C'est typiquement une manière de réunir un maximum de monde, de faire passer les dernières informations, dernières nouveautés, revoir les points techniques ou pédagogiques qui posent problèmes. Ainsi tout le monde parle le même langage …

7.8 L'impact financier pour l'enseignement

Pour les besoins de la mise en œuvre pédagogique d'une action de formation à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » et du présent référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à la pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 3, la liste du matériel suivante s'applique **pour un groupe de 10 participants** :

7.8.1 LES MATÉRIELS LOGISTIQUES

La formation doit se dérouler dans un local présentant au minimum les caractéristiques suivantes :

- La pièce doit être chauffée et, si besoin est, tempérée ;

- Elle doit pouvoir être obscurcie ;
- Des sanitaires doivent être à proximité ;
- Elle dispose de 11 chaises.

7.8.2 LES MATÉRIELS PEDAGOGIQUES

Les moyens matériels pédagogiques à mettre à disposition sont les suivants :

7.8.2.1 Un lot de matériel minimum, contenant :

- 1 référentiel national de compétences de sécurité civile du « PSC 1 » ;
- 1 rétroprojecteur et/ou vidéo projecteur ;
- Matériel de pansement compressif improvisé ;
- Matériel de simulation pour cas concrets ;
- 1 tableau (papier, blanc…) ;
- 1 mannequin de RCP adulte et matériel de rechange *(poumons, peaux de visages (11))* ;
- 1 mannequin de RCP enfant et matériel de rechange *(poumons, peaux de visages (11))* ;
- 1 mannequin de RCP nourrisson et matériel de rechange *(poumons, peaux de visages (11)) ;*
- Matériel d'entretien des mannequins *(solution de désinfection)* ;
- Matériel de maquillage ;
- 1 défibrillateur automatisé externe de formation et ses accessoires ;
- 3 tapis de sol ;
- Vêtements usagés ;
- 1 maquette de tête ;
- Fiches de cas concrets ;
- Fiches d'évaluation liées aux cas concrets ;
- 10 fiches individuelles d'évaluation.

7.8.2.2 Un lot de matériel facultatif, contenant :

- Mannequins multipostes ;
- Trousse de secours *(plaie simple)* ;
- Transparents de mise en situation ;
- Transparents de précisions techniques ou planches illustrées ;
- Lecteur de casette audio.

Au matériel pédagogique, rajoutons également **l'aspect hygiène**, conformément, par exemple, au référentiel national de la PAE3. Souvent négligé, cet aspect crucial doit impérativement être régulièrement rappelé par les formateurs. Détaillons…

<u>Pour les mannequins :</u>
Les mannequins sont utilisés pour l'apprentissage de la ventilation artificielle orale et des compressions thoraciques.

<u>Conditions d'utilisation des mannequins par le formateur et les participants</u>
Les mannequins ne pourront pas être utilisés par les personnes qui présentent :

- Une lésion cutanée *(plaies non protégées, herpès…)* sur les mains, la bouche ou les lèvres ;
- Une maladie infectieuse transmissible.

<u>Règles d'utilisation du mannequin au cours de la formation</u>

– S'assurer que les utilisateurs du mannequin *(participants et formateurs)* ont les mains propres *(le cas échéant, les inviter à se laver les mains).*

- Si le mannequin utilisé ne possède pas de « peau » de visage interchangeable :
  - Utiliser des écrans faciaux protecteurs pour chaque participant et nettoyer la face et la bouche du mannequin avec un liquide de nettoyage recommandé *(eau de Javel diluée, Hexanios, Aniospray)* par le fabricant ;
  - Simuler le dégagement de l'arrière-gorge pour le désencombrement des voies aériennes supérieures.
- Si le mannequin utilisé possède une « peau » de visage interchangeable :
  - Fournir à chaque participant une « peau » de visage individuelle ;
  - Expliquer aux participants la mise en place sur le mannequin avant qu'ils s'exercent la ventilation artificielle.

Procédure de nettoyage des mannequins

- Le nettoyage du mannequin doit être réalisé en frottant vigoureusement avec une gaze imbibée d'un produit nettoyant recommandé par le fabricant ou, éventuellement, avec de l'eau de Javel à 12° diluée au 1/10ème ;
- Laisser agir 30 secondes ;
- Essuyer ensuite avec une gaze propre.

Entretien des mannequins

- Rechercher régulièrement l'existence de signes de détérioration *(fissures ou déchirures des surfaces en matière plastique)* qui rendent un bon nettoyage difficile ou impossible.

Puis, après chaque séquence pédagogique, il faut :

- Démonter les mannequins et les laver à l'eau tiède et au savon, puis rincer à l'eau claire ;
- Retirer et changer le sac « poumon » ou les voies aériennes ;
- Désinfecter les mannequins avec une solution recommandée par le fabricant ou de l'eau de Javel, à 12° diluée au 1/10ème ;
- Laver les vêtements et les cheveux des mannequins lorsqu'ils sont sales *(ou au moins tous les mois) ;*
- Tenir un registre d'entretien pour chaque mannequin ;
- Noter les inspections, les réparations effectuées et l'entretien régulier. Le registre sera daté et signé par le formateur.
  Le formateur doit impérativement prendre connaissance des recommandations du fabricant indiquées dans le « guide de l'utilisateur » fourni avec chaque mannequin et les respecter.

Pour le matériel de maquillage et les cosmétiques

Pour l'élaboration de mises en situation *(démonstration pratique, cas concret…),* les formateurs font appel à des produits de maquillage spécialisés qui doivent offrir toutes les garanties d'utilisation vis-à-vis des personnes et des victimes simulées qui les utilisent.

Tout vendeur de matériel de maquillage et de cosmétiques doit être en mesure de justifier de la conformité des produits qu'il met sur le marché. Ce qui veut dire que tout vendeur doit pouvoir fournir un justificatif prouvant que ses produits sont enregistrés auprès des services du ministère chargé de la santé, que les formules de ses produits sont déposées dans les centres antipoison et qu'il respecte la conformité de l'étiquetage sur ses produits.

Les formateurs doivent donc devoir :

- Respecter la réglementation concernant les produits de maquillage et n'utiliser que des produits répondant à la législation et à la réglementation en vigueur.
- S'assurer que la personne à maquiller ne présente pas une allergie connue à de tels produits.

- S'assurer de la conformité des produits utilisés en réclamant à leur fournisseur un justificatif.

L'utilisateur qui omettrait de s'assurer de cette conformité pourrait voir sa responsabilité personnelle recherchée en cas d'accident dermatologique lié à l'utilisation de substance n'offrant pas toutes les garanties requises.

En définitive, quelle liste peut-on établir ?

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT	PRIX MOYEN
Matériel divers	50.00 €
Matériel de maquillage	130.00 €
Matériel de nettoyage	20.00 €
D.E.A. d'enseignement	490.00 €
Electrode d'enseignement (pièce)	39.00 €
1 mannequin adulte	212.00 €
12 peaux de visage	100.00 €
Poumons de rechange (24)	150.00 €
1 mannequin enfant	202.00 €
12 peaux de visage	15.00 €
Poumons de rechange (25)	65.00 €
1 mannequin nourrisson	104.00 €
24 peaux de visage	15.00 €
Poumons de rechange (par 24)	15.00 €
Insufflateur manuel adulte	59.39 €
Insufflateur manuel enfant	59.39 €
Insufflateur manuel enfant	59.39 €
Jeux de masque (adulte, enfant, nourrisson)	7.17 €
Masque haute concentration adulte	1.55 €
Masque haute concentration enfant	1.55 €
Masque moyenne concentration adulte	0.85 €
Masque moyenne concentration enfant	0.85 €
TOTAL	**1902.14 €**

On néglige dans ce calcul le matériel tel que la salle de cours, les chaises etc., lesquels existent déjà dans la plupart des clubs.

Notons que le vidéoprojecteur n'est pas obligatoire. Un rétroprojecteur semble plus intéressant, mais reste à la discrétion du formateur … à qui je rappelle néanmoins que l'objectif d'une formation de premiers secours est principalement la pratique et non d'être un « PowerPoint Man » qui va faire 80% de cours au vidéoprojecteur et 20 % de pratique. La vidéo projection doit rester un support pédagogique.

Ainsi, le montant s'élève à environ 1900 €. Là également les clubs ne partent pas de zéro. Les formations RIFAP existent dans les clubs ou SCA ; ils possèdent donc déjà du matériel. Le coût devrait donc pouvoir être plus modéré.
Et à ceux qui pourraient me répondre que c'est un coût élevé pour … disons une dizaine de formations faites par an, je répondrais simplement que la formation PSC 1, est dans la pratique une formation payante.
Une enquête menée par un site internet (www.secourisme.net) montre que le coût moyen de cette formation est d'environ 61,60 €. Mais disons que pour nos plongeurs nous le faisons moitié prix soit … 30 €. On obtient : 10 x 10 x 30 = 3000 € !
L'investissement à réaliser est donc rapidement amorti !

Pour nos 1900 €, le prix d'une formation PSC 1 par participant s'élève à 19 € ! A visiter sur les sites internet … je pense que ceci est tout à fait réalisable.

Notre fédération fait un énorme effort pour des accords de fonctionnement, de tarifs préférentiels avec différents organismes *(Air Liquide, SNCM, Scubapro, Uwatec, Cabinet Lafont, …)*. Peut-être nos efforts pourraient-ils porter sur des accords avec des sociétés comme AMBU ou LAERDAL (pour ne citer que les plus importantes) ! Ceci permettrait aux clubs et autres structures de bénéficier de tarifs préférentiels afin de s'équiper avec du matériel de qualité et d'effectuer ainsi des formations de qualité.

7.9 L'impact financier pour le matériel « opérationnel »

Le matériel d'enseignement est nécessaire à la bonne formation de nos différents adhérents, pratiquants ou clients. De même, le matériel opérationnel est nécessaire à la pratique de notre activité. Il s'agit de ce que l'on doit trouver OBLIGATOIREMENT dans les différentes mallettes *(étanches ou non)* ou sacs de secours.

L'impact financier est, là encore, non négligeable. Mais que devons-nous avoir clairement ?
Prenons les matériels imposés par le Code du Sport et rajoutons les équipements liés aux **différentes techniques relatives au PSC 1 et au RIFAS**.
Sur la base du Code du sport *Art. A. 322-72 & A. 322-78 - Annexe 3-17,* on établit la liste suivante

7.9.1 CONTENU DE LA TROUSSE DE SECOURS

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT	PRIX MOYEN
Des pansements compressifs tout préparés (grands et petits modèle: 1 boîte de chaque)	7.40 €
Un antiseptique local de type ammonium quaternaire (1 tube)	6.00 €
Une crème antiactinique (1 tube);	10.00 €
Une bande de type Velpeau de 5 centimètres de large (boite de 20)	5.00 €
De l'aspirine en poudre non effervescente (1 boite)	12.00 €
TOTAL	**40 00 €**

A cela il faut rajouter différents matériels qui peuvent être mis en œuvre dans la formation PSC 1 et qu'il est nécessaire d'avoir, comme par exemple un Défibrillateur Automatisé Externe.

NOTE :

Je ne suis pas ici pour juger de la pertinence d'un DAE dans les structures de plongée. Le but de ce mémoire est, rappelons le, d'établir un contenu de formation.
Néanmoins, mon opinion est que cet équipement doit d'y trouver, considérant qu'il va devenir obligatoire dans tous les établissements recevant du public. Or notre activité présente certains risques. Et, même si elle est censée concerner une population en « bonne forme physique », il n'en reste pas moins qu'un accident cardiaque peut arriver à un participant ou à un membre de son entourage au cours d'une activité de baptême. Le cas échéant, il est fondamental de disposer d'un tel équipement, a fortiori lorsqu'on se trouve loin des terres et loin de tout secours médical…

Revenons à notre équipement, et pour ne rien oublier, listons les différentes parties du PSC 1, avec l'équipement nécessaire pour réaliser les différentes techniques et donc à avoir :

Partie 1 *: La protection*
Sur cette partie, aucun équipement spécifique requis.

Partie 2 *: L'alerte*
Sur cette partie, aucun équipement spécifique requis.

Partie 3 : *La victime s'étouffe*
Sur cette partie, aucun équipement spécifique requis.

Partie 4 : *La victime saigne abondamment*
Les techniques enseignées sont : la compression manuelle et le pansement compressif. Le matériel associé est donc le suivant :

MATERIEL	PRIX
Boîte de gants non stérile	3.95 €
Pansement compressif	7.40 €
Bandes	5.00 €
TOTAL	**16.35 €**

Partie 5 : *La victime est inconsciente et respire*
Sur cette partie, aucun équipement spécifique requis.

Partie 6 : *La victime est inconsciente et ne respire pas*
Compte tenu des techniques enseignées, on peut lister :

MATERIEL	PRIX
Protection orale (pour le bouche à bouche, bouche à nez, bouche à bouche et nez)	3.95 €
Défibrillateur Automatisé Externe (DAE)	1 750.00 €
Electrodes adulte (2) – 35 € pièce	70.00 €
Electrodes enfant (2) – 35 € pièce	70.00 €
Rasoirs	18.00 €
TOTAL	**1 911.95 €**

Partie 7 : *La victime se plaint après un malaise*
Sur cette partie, on peut lister :

MATERIEL	PRIX
Sucre	7.00 €
TOTAL	**7.00 €**

Partie 8 : *La victime se plaint après un traumatisme*
Sur cette partie, on peut lister :

MATERIEL	PRIX
Pansements divers	2.95 €
TOTAL	**2.95 €**

A l'ensemble de cet équipement, on peut ajouter :

MATERIEL	PRIX
Insufflateur manuel adulte	59.39 €
Insufflateur manuel enfant	59.39 €
Insufflateur manuel nourrisson	59.39 €
Masques (adulte, enfant, nourrisson)	7.17 €
Bouteille d'oxygène – 5 Litres	
Masque moyenne concentration adulte	0.85 €
Masque moyenne concentration enfant	0.85 €
Masque haute concentration adulte	1.55 €
Masque haute concentration enfant	1.55 €
TOTAL	**190.14 €**

Et, au titre du matériel divers :

MATERIEL	PRIX
Masque de poche avec étui rigide (unité)	4.65 €
Divers	40.00 €
TOTAL	**44.65 €**

Soit un total général de :

TOTAL GENERAL	**2 213.05 €**

Et voilà, rapidement ébauché, l'équipement de premiers secours nécessaire pour répondre aux incidents / accidents les plus courants. Notons néanmoins que la totalité des clubs *(enfin je l'espère !)*, possèdent déjà 80 % de ce matériel.

A ce coût d'investissement élevé, je ferais une réponse, identique à la précédente concernant les 1900 €.

Lors des formations, tant PSC 1 que pour nos « spécifiques subaquatiques », une participation est demandée tant dans des structures associations ou commerciales. Donc le coût d'investissement n'en serait encore que réduit. Surtout que cet investissement n'est pas à faire annuellement, mais une seule fois. La suite ne concerne que l'entretien ou du consommable.

Une autre option consiste à investir dans une mallette prête à l'emploi, conforme à l'arrêté du 28 / 02 / 2008, *Annexe III-17 (Art A. 322-72 et A. 322-78 du code de sport).*

Examinons son contenu :

- 1 pansement compressif 80 x 10 ;
- 1 pansement compressif 60 x 80 ;
- 1 bande de crêpe 3 m x 5 cm ;
- 1 couverture isothermique ;
- 12 épingles sûreté ;
- 1 sachet 10 compresses stérile plié 10 x 10 cm ;
- 1 bande extensible 7 cm x 3 m ;
- 1 sachet 15 pansements adhésifs assortis ;
- 1 paire de ciseaux à bout rond ;
- 1 pince à échardes ;

- 1 paire gant vinyle ;
- 1 tube 30g héxomédine gel ;
- 1 tube 30g apaisyl ;
- 1 boite de 30 sachets Aspégic 500 (en poudre) ;
- 1 rouleau sparadrap 5 m x 2 cm ;
- 1 croix verte adhésive.

Tarif généralement constaté : 220 €

Tout ceci n'est pas si extraordinairement élevé pour porter assistance dans les meilleures conditions à toute personne pratiquant une activité subaquatique et victime d'un malaise provoquant un arrêt cardiaque. Ne pas pouvoir réanimer, avec tout le matériel existant ne serait-il pas une faute dans notre obligation de moyen ?

Notons que le Ministère de la Santé et des Sports avait annoncé des subventions exceptionnelles à toutes les structures sportives s'équipant de défibrillateur, pour un montant d'environ 700 à 800 €. Aide non négligeable pour un achat initial d'environ 1700 €. Des aides existent, il suffit peut être de les provoquer …

Pour finir avec cet équipement, je rajouterai simplement que prochainement, un arrêté va instaurer l'équipement dans tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) d'un tel équipement.

Un ERP désigne les lieux publics ou privés accueillant des clients ou des utilisateurs autres que les employés *(salariés ou fonctionnaires).* Cela regroupe un très grand nombre d'établissements comme les cinémas, théâtres, magasins *(de l'échoppe à la grande surface),* bibliothèques, écoles, universités, hôtels, restaurants, hôpitaux... que ce soient des structures fixes ou provisoires *(chapiteau, structures gonflables). (Référence : textes réglementaires de prévention)*

Alors quid de nos différentes structures ? Quel en sera le classement et les obligations d'équipements ? Notre pratique présentant de nombreux risques, nous pourrions très bien nous y voir inscrits ?

Affaire à suivre …

8. Conclusion

Nos formations de plongée nous apprennent et nous entraînent à porter secours dans l'eau.

Pour autant, porter secours dans l'air, quelque soit la pathologie, liée ou pas à la plongée, est un complément nécessaire et indispensable.

Uniformiser nos formations de premiers secours au sein de notre fédération est tout autant nécessaire et indispensable. Nous y gagnerons une meilleure reconnaissance, de la lisibilité, des équivalences avec d'autres organismes ou associations beaucoup plus aisées ; mais également de la crédibilité.

C'est également un besoin pour une meilleure prise en charge de tous les incidents et/ou accidents auxquels on peut être confrontés, de la petite plaie au doigt en passant par le malaise jusqu'à l'arrêt ventilatoire ou cardio-ventilatoire.

Ce mémoire avait pour objectif de soumettre une réflexion sur l'évolution d'une telle formation. Et au vu de ma proposition, vous constaterez que le contenu reste modeste, et se recentre sur nos besoins et lieux de pratique.

Ma réflexion s'appuie sur l'ensemble des connaissances actuelles en matière de secourisme et les réflexions des grandes instances, qu'elles soient mondiales, européennes ou nationales. Elle vient compléter ce cursus existant – basique mais essentiel – par nos besoins, nos fondamentaux et nos impératifs en matière de plongée.

On obtient ainsi une formation qui se veut pratique et recentrée sur l'essentiel et sur nos besoins propres.

Chacun doit être capable d'intervenir et de porter assistance. Cela permettra aux différents responsables de pouvoir intervenir beaucoup plus posément et efficacement … il n'y aura qu'un seul gagnant … la victime…. Mais aussi la Fédération Française d'Etudes et des Sports Sous-Marins, qui est gagnera en lisibilité, crédibilité et montrera le savoir-faire français.

Merci de votre attention … et bonnes plongées à tous.

9. Bibliographie

9.1 Ouvrages et publications

- Livret RIFAP – Fourniture FFESSM
- Livret ANTEOR – Fourniture FFESSM
- Référentiel CFPS – FFESSM – Commission Technique et Médicale – *Edition France Sélection, Oct. 95*
- Secourisme et activités fédérales – Subaqua n° 213 – Blanchard, Paulhac, juillet/août 07
- L'enseignement de la sécurité en plongée – Mémoire d'instructeur régional – C. Guérif, 12/05
- Référentiel National concernant la formation « Prévention et Secours Civique de Niveau 1 »
- Référentiel National concernant la formation « Premiers Secours en Equipe de Niveau 1 et 2 »
- Référentiel National concernant « La pédagogie Appliquée à l'Emploi de catégorie 1 et 3 »

9.2 Documents FFESSM

- Manuel de formation technique de la CTN FFESSM ;
- Livret RIFAA ;
- Livret RIFANEV ;
- Livret RIFAT ;
- Livret RIFAHS ;
- Mémoire d'Instructeur National de François PAULHAC *« L'apprentissage des gestes de premiers secours dans le cursus fédéral – Etat des lieux et perspectives »* ;
- Niveau 1 - Compétence 5 (facultative) *[Document de travail]* – Edition 2008 ;
- Niveau 2 – Compétence 5 (5.1/5.2/5.3) *[Document de travail]*– Edition 2008 ;
- Niveau 3 – Compétence 5 (5.1/5.2/5.3/6) *[Document de travail]* – Edition 2008 ;
- Niveau 4 – Compétence 5 (5.1 /5.2) *[Document de travail]* – Edition 2008 ;
- Niveau 5 – Compétence (1 à 6) *[Document de travail]* – Edition 2008 ;
- Procès verbal de la réunion CTN du 22/09/2001 ;
- Procès verbal de la réunion CTN du 01/06/2002 ;
- Procès verbal de la réunion CTN du 21/09/2002 ;
- Procès verbal de la réunion CTN du 02/06/2007 ;
- Procès verbal de la réunion CTN du 27/01/2007 ;
- Procès verbal de la réunion du CDN N° 431 du 13/06/2009 ;
- Bilan annuel accidents de plongée – Site web de la CMPN *(www.medicale.ffessm.fr)*.

9.3 Références réglementaires

- *Loi n° 2004-811 du 13 août 2004* de modernisation de la sécurité civile.
- *Circulaire n° INT/E/07/00066/C du 5 juin 2007* ;
- *Décret n° 2006-41 du 11 janvier 2006* relatif à la sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité ;
- *Arrêté du 15 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 27/11/2007* fixant le référentiel national de pédagogie de Sécurité Civile relatif à l'unité PAE 1 ;
- *Arrêté du 14 novembre 2007* fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « PSE 2 » ;
- *Circulaire NOR/INT/E/07/00094/C du 25 septembre 2007* — Application des arrêtés du 24 juillet 2007 relatifs à la formation des citoyens acteurs de sécurité civile ;
- *Arrêté du 24 août 2007* fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « PSE 1 » ;
- *Arrêté du 24 juillet 2007* fixant le référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « PAE 3 » ;
- *Arrêté du 24 juillet 2007* fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « PSC 1» ;
- *Arrêté du 26 juin 2007* fixant le référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « PAE 2 » ;
- *Référentiel national de compétences* de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « PSE 2 » ;
- *Référentiel national de compétences* de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « PSE 1 ».
- *Arrêté du 24 juillet 2007* modifiant l'arrêté du 22 octobre 2003 relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;

- *Circulaire du 29 décembre 2006 :* référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à la PAE 1 ;
- *Arrêté du 22 octobre 2003* modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;
- *Décret n°92-514 du 12 juin 1992* modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours.
- *Arrêté du 27 avril 2007* relatif à l'équivalence de modules entre l'attestation d'initiation aux alertes et aux premiers secours effectués lors de l'appel de préparation à la défense et l'attestation de formation aux premiers secours ;
- *Circulaire NOR INT E 06 00021 C du 10 février 2006* relative à la formation continue pour l'année 2006 des formateurs aux premiers secours en équipe ;
- *Arrêté du 5 décembre 2002* relatif à la prise en compte des acquis pour les titulaires du certificat de SST et pour les titulaires de l'AFPS ;
- *Circulaire du 15 novembre 2002* relative aux formations aux premiers secours ;
- *Arrêté du 29 juin 2001* modifiant l'arrêté du 8 novembre 1991 relatif à la formation aux premiers secours ;
- *Circulaire du 12 juillet 2001* relative à la formation de base aux premiers secours ;
- *Circulaire n° NOR/INT/E/91-00245 C du 18 novembre 1991* relative à la formation aux premiers secours ;
- *Décret n°91-834 du 30 août 1991* modifié relatif à la formation aux premiers secours.
- *Décret n° 2007-705 du 4 mai 2007* relatif à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes par des personnes non médecins et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires) ;
- *Code de la santé publique* : Utilisation des défibrillateurs automatisés externes par des personnes non médecins [Articles R6311-14 à R 6311-16] ;
- *Circulaire du 28 juin 2004*, relative à la formation des secouristes à l'utilisation d'un défibrillateur semi automatique
- *Télex DDSC N° 02176* du mercredi 12 décembre 2001 ;
- *Circulaire du 24 octobre 2001*, prise pour l'application de l'arrêté du 10 septembre 2001 relatif à la formation des secouristes à l'utilisation d'un défibrillateur semi-automatique.
- *Circulaire du 25 octobre 2000 n° 240C* - Formation continue des sauveteurs, équipiers-secouristes et formateurs des premiers secours ;
- *Arrêté du 24 mai 2000* portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours.
- *Décret n° 2006-41 du 11 janvier 2006* relatif à la sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité

9.4 Références Internet

- Site traitant le secourisme et les premiers secours *: www.secourisme.net et www.secourisme.com* ;
- Site de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (FFESSM) : *www.ffessm.fr* ;
- Site de la Commission Technique Nationale (CTN) : *www .infoplongee.fr* ;
- Site de l'IIDRIS : *http://www.med.univ-rennes1.fr/iidris/cache/fr/1/101*
- Site pour les trousses de secours spécifiques : *www.troussedesecours.com* ;
- Site pour le matériel médical : *www.smsp.fr ;*
- Site réglementaire, pour la parution des textes de lois : *www.legifrance.fr ;*
- Site officiel pour les activités de la Sécurité Civile : *www.interieur.gouv.fr* ;

9.5 Abréviations

ABREVIATION	SIGNIFICATION
A.F.P.S.	*Attestation de Formation aux Premiers Secours*
P.S.C. 1	*Prévention et Secours Civique de niveau 1*
P.S.E. 1	*Premiers Secours en Equipe de niveau 1*
P.S.E. 2	*Premiers Secours en Equipe de niveau 2*
A.F.C.P.S.A.M.	*Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours Avec Matériel*
S.S.T.	*Sauveteur Secouriste du Travail*
B.N.M.P.S.	*Brevet National de Moniteur de Premiers Secours*
M.N.P.S.	*Moniteur National de Premiers Secours*
B.N.I.S.	*Brevet National d'Instructeur de Secourisme*
B.N.S.S.A.	*Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique*
P.A.E.	*Pédagogie Appliquée à l'Emploi*
P.I.C.	*Pédagogie Initiale Commune*
R.I.F.A.P.	*Réaction et Intervention Face à un Accident de Plongée*
R.I.F.A.T.	*Réaction et Intervention Face à un Accident de Tir sur Cible*
R.I.F.A.A.	*Réaction et Intervention Face à un Accident d'Apnée*
R.I.F.AN.E.V.	*Réaction et Intervention Face à un Accident de Nage en Eaux Vives*
R.I.F.A.N.A.P.	*Réaction et Intervention Face à un Accident de Nage avec Palmes*
R.I.F.A.H.S.	*Réaction et Intervention Face à un Accident en Hockey Subaquatique*

10. Annexe B - Retour de l'enquête menée par François PAULHAC

L'enseignement du secourisme dans le cursus fédéral – Etat des lieux et perspectives
Mémoire d'instructeur national
Annexe 3

Question : Selon vous, un « directeur de plongée » doit avoir les capacités suivantes

①: Tout a fait d'accord ② Plutôt d'accord ③ Plutôt pas d'accord ④ Absolument pas d'accord ⑤ Pas de réponse	Réponses encadrants					Réponses plongeurs				
	①	②	③	④	⑤	①	②	③	④	⑤
savoir reconnaître une situation anormale en plongée	**93%**	5%	1%	0%	0%	**88%**	9%	2%	1%	1%
savoir appréhender au mieux le déplacement des palanquées par une surveillance des bulles en surface	61%	29%	8%	1%	1%	57%	29%	11%	2%	2%
savoir reconnaître une situation anormale en surface	**96%**	4%	0%	0%	0%	**90%**	9%	0%	0%	1%
savoir réaliser différentes techniques de tractage	64%	27%	7%	1%	1%	74%	19%	3%	0%	4%
savoir réaliser différentes techniques de hissage	**80%**	17%	2%	1%	0%	83%	16%	0%	0%	2%
savoir prendre en charge les plongeurs de la palanquée accidentée (collecte des paramètres plongée, collecte information sur l'incident, etc.)	**97%**	3%	0%	0%	0%	**94%**	4%	0%	0%	2%
savoir prendre en charge les autres palanquées	**89%**	9%	1%	0%	1%	75%	23%	2%	0%	1%
connaître les acteurs des secours à terre (SAMU, Pompier, etc…)	**93%**	7%	0%	0%	0%	**90%**	7%	2%	0%	1%
connaître les acteurs des secours en mer (CROSS, CCMM, SCMM)	**93%**	7%	0%	0%	0%	**95%**	3%	1%	0%	1%
savoir donner l'alerte à terre	**92%**	8%	0%	0%	1%	**91%**	7%	1%	0%	1%
savoir donner l'alerte en mer (VHF)	**96%**	3%	1%	0%	0%	**96%**	3%	0%	0%	1%
savoir faire un bilan vital : reconnaître la conscience, la ventilation, la circulation	**91%**	8%	1%	0%	0%	**88%**	11%	0%	0%	1%
savoir faire un bilan évolutif	76%	20%	3%	0%	1%	65%	28%	6%	0%	1%
savoir coordonner les différents intervenants : sur le bateau et à terre	77%	19%	3%	0%	1%	71%	20%	6%	2%	1%
savoir prendre en charge un malaise : mal de mer, nausée, crise hypoglycémie, etc.	75%	23%	2%	0%	0%	70%	24%	5%	0%	1%
savoir prendre en charge un plongeur inconscient qui respire : PLS	**92%**	7%	0%	0%	1%	**86%**	11%	1%	0%	2%
savoir prendre en charge un plongeur en arrêt ventilatoire : ventilation artificielle sans matériel	**92%**	7%	1%	0%	0%	**86%**	12%	1%	0%	1%
savoir prendre en charge un plongeur en arrêt ventilatoire : ventilation artificielle avec matériel	**86%**	11%	2%	0%	0%	**83%**	15%	1%	0%	1%
savoir prendre en charge un plongeur en arrêt cardio-ventilatoire : RCP	**88%**	10%	1%	0%	1%	**81%**	16%	3%	0%	1%
savoir utiliser un défibrillateur automatique externe	62%	27%	8%	1%	1%	53%	37%	9%	0%	2%
maîtriser l'administration d'oxygène en situation d'urgence	**95%**	4%	1%	0%	0%	**90%**	9%	0%	0%	1%
savoir utiliser un masque haute concentration	71%	16%	4%	0%	9%	60%	28%	2%	0%	10%
savoir utiliser un BAVU	**92%**	7%	1%	0%	0%	71%	16%	3%	0%	10%
savoir utiliser un aspirateur de mucosité	57%	30%	10%	2%	1%	57%	27%	10%	0%	7%
connaître la conduite à tenir face à un accident de plongée recommandée par de la Commission Médicale et de Prévention Nationale	**88%**	10%	1%	0%	1%	**90%**	10%	0%	0%	1%
savoir prendre en charge une brûlure	51%	40%	8%	0%	0%	53%	37%	9%	1%	1%
savoir prendre en charge une plaie : piqûre, éraflure, etc..	54%	39%	7%	0%	0%	57%	37%	4%	0%	1%
savoir prendre en charge une fracture	48%	39%	11%	2%	0%	47%	35%	15%	2%	2%
savoir prendre en charge une syncope	**81%**	17%	2%	0%	0%	72%	24%	3%	0%	1%
savoir prendre en charge une noyade	**87%**	12%	1%	0%	0%	**83%**	15%	1%	0%	1%
savoir prendre en charge un plongeur victime de vertige ou de nausée après une plongée	**89%**	10%	1%	0%	0%	**83%**	17%	0%	0%	1%

- 60/62 -

L'enseignement du secourisme dans le cursus fédéral – Etat des lieux et perspectives
Mémoire d'instructeur national
Annexe 3

Question : Selon vous, un « guide de palanquée » doit avoir les capacités suivantes

①: Tout a fait d'accord ② Plutôt d'accord ③ Plutôt pas d'accord ④ Absolument pas d'accord ⑤ Pas de réponse	Réponses encadrants					Réponses plongeurs				
	①	②	③	④	⑤	①	②	③	④	⑤
savoir reconnaître une situation anormale en plongée	**93%**	5%	0%	0%	1%	**91%**	8%	0%	0%	1%
savoir appréhender au mieux le déplacement des palanquées par une surveillance des bulles en surface	23%	47%	23%	6%	1%	23%	39%	34%	3%	1%
savoir reconnaître une situation anormale en surface	64%	30%	4%	0%	1%	63%	30%	6%	0%	1%
savoir réaliser différentes techniques de tractage	**81%**	16%	1%	0%	1%	67%	25%	5%	0%	3%
savoir réaliser différentes techniques de hissage	71%	26%	2%	0%	1%	68%	27%	4%	0%	1%
savoir prendre en charge les plongeurs de la palanquée accidentée (collecte des paramètres plongée, collecte information sur l'incident, etc.)	70%	25%	4%	0%	1%	68%	27%	4%	0%	1%
savoir prendre en charge les autres palanquées	34%	42%	18%	3%	3%	33%	30%	32%	3%	2%
connaître les acteurs des secours à terre (SAMU, Pompier, etc…)	55%	37%	5%	0%	2%	57%	32%	10%	0%	1%
connaître les acteurs des secours en mer (CROSS, CCMM, SCMM)	57%	36%	5%	0%	2%	63%	33%	3%	0%	1%
savoir donner l'alerte à terre	63%	29%	6%	1%	1%	62%	33%	4%	0%	1%
savoir donner l'alerte en mer (VHF)	63%	30%	5%	0%	1%	66%	30%	2%	0%	2%
savoir faire un bilan vital : reconnaître la conscience, la ventilation, la circulation	70%	25%	4%	0%	1%	71%	23%	4%	0%	1%
savoir faire un bilan évolutif	53%	36%	10%	1%	1%	50%	32%	13%	3%	3%
savoir coordonner les différents intervenants : sur le bateau et à terre	34%	44%	18%	2%	3%	31%	41%	23%	4%	1%
savoir prendre en charge un malaise : mal de mer, nausée, crise hypoglycémie, etc.	52%	41%	6%	1%	1%	51%	39%	9%	0%	1%
savoir prendre en charge un plongeur inconscient qui respire : PLS	65%	30%	3%	0%	1%	70%	28%	1%	0%	1%
savoir prendre en charge un plongeur en arrêt ventilatoire : ventilation artificielle sans matériel	62%	32%	4%	1%	2%	67%	29%	3%	0%	1%
savoir prendre en charge un plongeur en arrêt ventilatoire : ventilation artificielle avec matériel	58%	33%	8%	1%	1%	57%	29%	12%	1%	1%
savoir prendre en charge un plongeur en arrêt cardio-ventilatoire : RCP	61%	29%	7%	2%	1%	59%	29%	10%	1%	1%
savoir utiliser un défibrillateur automatique externe	38%	40%	15%	5%	3%	30%	37%	28%	3%	3%
maîtriser l'administration d'oxygène en situation d'urgence	69%	26%	4%	0%	1%	63%	30%	6%	0%	1%
savoir utiliser un masque haute concentration	45%	34%	12%	1%	8%	39%	34%	17%	2%	8%
savoir utiliser un BAVU	64%	30%	5%	0%	1%	53%	28%	9%	1%	10%
savoir utiliser un aspirateur de mucosité	35%	42%	17%	2%	4%	37%	32%	25%	1%	5%
connaître la conduite à tenir face à un accident de plongée recommandée par de la Commission Médicale et de Prévention Nationale	67%	28%	3%	0%	3%	72%	23%	3%	0%	1%
savoir prendre en charge une brûlure	29%	50%	18%	1%	1%	38%	43%	17%	2%	1%
savoir prendre en charge une plaie : piqûre, éraflure, etc..	33%	49%	16%	1%	1%	43%	45%	10%	0%	1%
savoir prendre en charge une fracture	27%	48%	19%	4%	1%	33%	37%	26%	3%	1%
savoir prendre en charge une syncope	60%	32%	7%	1%	1%	61%	30%	7%	0%	2%
savoir prendre en charge une noyade	64%	32%	3%	0%	1%	67%	26%	6%	0%	1%
savoir prendre en charge un plongeur victime de vertige ou de nausée après une plongée	63%	33%	2%	0%	1%	69%	27%	3%	0%	2%

L'enseignement du secourisme dans le cursus fédéral – Etat des lieux et perspectives
Mémoire d'instructeur national
Annexe 3

*Question : Selon vous, un « **plongeur autonome** » doit avoir les capacités suivantes*

①: Tout a fait d'accord ② Plutôt d'accord ③ Plutôt pas d'accord ④ Absolument pas d'accord ⑤ Pas de réponse	Réponses encadrants					Réponses plongeurs				
	①	②	③	④	⑤	①	②	③	④	⑤
savoir reconnaître une situation anormale en plongée	**81%**	18%	1%	0%	1%	79%	21%	0%	0%	0%
savoir appréhender au mieux le déplacement des palanquées par une surveillance des bulles en surface	20%	35%	33%	10%	3%	18%	31%	40%	10%	0%
savoir reconnaître une situation anormale en surface	53%	37%	8%	0%	1%	52%	35%	12%	1%	0%
savoir réaliser différentes techniques de tractage	56%	36%	5%	0%	2%	55%	34%	11%	0%	0%
savoir réaliser différentes techniques de hissage	53%	39%	7%	0%	1%	54%	35%	10%	0%	1%
savoir prendre en charge les plongeurs de la palanquée accidentée (collecte des paramètres plongée, collecte information sur l'incident, etc.)	45%	38%	13%	1%	2%	45%	37%	17%	2%	0%
savoir prendre en charge les autres palanquées	22%	29%	40%	7%	2%	17%	23%	47%	10%	3%
connaître les acteurs des secours à terre (SAMU, Pompier, etc…)	52%	41%	5%	0%	2%	52%	40%	7%	1%	0%
connaître les acteurs des secours en mer (CROSS, CCMM, SCMM)	55%	38%	6%	0%	1%	59%	36%	5%	0%	0%
savoir donner l'alerte à terre	61%	32%	6%	0%	1%	53%	36%	10%	2%	0%
savoir donner l'alerte en mer (VHF)	63%	30%	7%	0%	1%	58%	30%	11%	0%	0%
savoir faire un bilan vital : reconnaître la conscience, la ventilation, la circulation	63%	32%	4%	0%	1%	61%	32%	5%	2%	0%
savoir faire un bilan évolutif	45%	34%	17%	2%	2%	37%	32%	26%	4%	1%
savoir coordonner les différents intervenants : sur le bateau et à terre	30%	34%	28%	6%	1%	24%	34%	35%	6%	1%
savoir prendre en charge un malaise : mal de mer, nausée, crise hypoglycémie, etc.	41%	43%	13%	1%	1%	47%	41%	9%	3%	0%
savoir prendre en charge un plongeur inconscient qui respire : PLS	56%	37%	5%	0%	1%	59%	33%	6%	2%	0%
savoir prendre en charge un plongeur en arrêt ventilatoire : ventilation artificielle sans matériel	55%	36%	7%	2%	1%	57%	30%	10%	2%	0%
savoir prendre en charge un plongeur en arrêt ventilatoire : ventilation artificielle avec matériel	48%	37%	13%	1%	1%	46%	28%	23%	3%	1%
savoir prendre en charge un plongeur en arrêt cardio-ventilatoire : RCP	53%	32%	10%	3%	2%	49%	28%	18%	4%	1%
savoir utiliser un défibrillateur automatique externe	32%	36%	22%	7%	3%	24%	30%	35%	9%	3%
maîtriser l'administration d'oxygène en situation d'urgence	57%	36%	5%	1%	1%	50%	40%	8%	2%	1%
savoir utiliser un masque haute concentration	39%	33%	16%	4%	8%	31%	31%	23%	8%	7%
savoir utiliser un BAVU	53%	38%	6%	1%	2%	43%	30%	11%	5%	10%
savoir utiliser un aspirateur de mucosité	30%	38%	24%	5%	3%	27%	32%	30%	7%	3%
connaître la conduite à tenir face à un accident de plongée recommandée par de la Commission Médicale et de Prévention Nationale	52%	39%	6%	0%	3%	55%	37%	7%	1%	0%
savoir prendre en charge une brûlure	23%	47%	26%	3%	2%	32%	43%	22%	2%	2%
savoir prendre en charge une plaie : piqûre, éraflure, etc..	26%	46%	24%	2%	2%	37%	47%	15%	1%	0%
savoir prendre en charge une fracture	23%	43%	27%	5%	2%	29%	37%	29%	4%	2%
savoir prendre en charge une syncope	48%	36%	14%	1%	1%	51%	36%	11%	1%	1%
savoir prendre en charge une noyade	51%	39%	7%	1%	1%	54%	36%	9%	1%	1%
savoir prendre en charge un plongeur victime de vertige ou de nausée après une plongée	52%	38%	8%	1%	1%	51%	43%	4%	1%	1%